



Rapport SFCR

Rapport sur la solvabilité et la situation financière (mentionné à l'article L355-5 du Code des Assurances) (SFCR) mis en place dans le cadre du Pilier 3 de la Directive de Solvabilité 2.

PLAN

1	Préambule	5
2	Activité et résultats	6
2.1	Activité et résultats.....	6
Business Plan en chiffres :		7
2.2	Performance de souscription	8
2.2.1	Vision historique de notre chiffre d'affaire de ces dernières années	8
2.2.2	Ventilation du résultat des opérations techniques	9
2.2.3	Evolution du nombre de sociétaires et du nombre de contrats	10
2.2.4	Portefeuille de contrats par nature de risques	10
2.3	Sinistralité.....	10
2.3.1	Vision par Catégorie de sinistres	10
2.3.2	Analyse en termes de nombre de sinistres ouverts sur 2018	12
2.3.3	Fréquence des sinistres de l'exercice	12
2.3.4	Paiement de l'exercice (toutes années confondues)	12
2.3.5	Reste à Payer fin Exercice (PSAP)	13
2.3.6	Variation des provisions sur Exercices Antérieurs	13
2.3.7	Point sur les Graves mouvementés en 2018.	13
2.3.8	Rapport Sinistres à Primes (S/P).....	14
2.3.9	Recours, Coassurances perçus et Honoraires d'experts	14
2.4	Résultat de réassurance	14
2.5	Résultat d'uniré et de ses mutuelles	15
2.6	Résultats des investissements	16
3	Système de gouvernance	16
3.1	Le système de gouvernance de l'entité	16
3.1.1	Présentation et fonctionnement du Conseil d'Administration	16
3.1.2	Délégation du Directeur Général	21
3.1.3	Organisation du Groupement	21
3.2	L'entrée en vigueur de Solvabilité 2 et ses impacts sur la gouvernance et de notre organisation.	23
3.2.1	Principe des 4 yeux.....	23
3.2.2	Compétences et Honorabilité	23
3.2.3	Les fonctions clés	23
3.2.4	Les Politiques écrites	26
3.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	26
3.4	Système de contrôle interne	27
3.3.1	Les principes	27
3.3.2	Organisation générale du Contrôle Interne	27

3.4	Fonction d'audit interne	28
3.5	Fonction actuarielle	29
3.6	Sous-traitance.....	29
3.7	Entrée en vigueur de la directive sur la distribution d'assurances et du règlement général sur la protection des données	30
4	Profil de risque	30
4.1	Risque de souscription.....	30
4.2	Risques de Sinistralité.....	31
4.3	Autres risques	31
4.3.1	Risques financiers.....	31
4.3.2	Risque de crédit.....	31
4.3.3	Risque de liquidité.....	31
4.3.4	Risque d'inflation	31
4.3.5	Les risques opérationnels.....	32
4.3.6	Les risques stratégiques	32
4.3.7	Les risques RH	32
4.3.8	Plan de continuité	32
4.3.9	Lutte anti blanchiment et financement du terrorisme	33
5	Valorisation à des fins de solvabilité	34
5.1	Informations sur la valorisation des actifs.....	34
5.1.1	Répartition des placements	34
5.1.2	Valorisation des actifs incorporels	34
5.1.3	Créance.....	34
5.1.4	Avoirs en banque.....	35
5.1.5	Actifs d'exploitation	35
5.1.6	Les comptes de régularisation.....	35
5.2	Informations sur la valorisation des provisions techniques	35
5.2.1	Calcul des provisions comptables Solvabilité 1	35
5.2.2	Valorisation des provisions Solvabilité 2	36
5.2.3	Comparaisons entre BE de sinistres et provisions comptables pour les sinistres à payer	39
5.3	Informations sur l'évaluation des autres passifs	40
5.3.1	Provision pour Indemnités de Fin de Carrière.....	40
5.3.2	Autres passifs	40
5.4	Informations sur la valorisation des impôts différés	40
6	Gestion du capital	41
6.1	Fonds propres éligibles.....	41
6.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	42
6.2.1	SCR : Présentation des résultats au 31 décembre 2018.....	42
6.2.2	MCR : présentation des résultats au 31 décembre 2018	47

6.2.3	Couverture du SCR 2018	48
6.3	Autres informations.....	50
6.3.1	Bilan.....	50
6.3.2	Comptes de résultats	52
6.3.3	QRT publics.....	54
	61
	63
6.3.4	Comptes combinés.....	65
7	ANNEXE.....	66

1 PREAMBULE

Dans le cadre du Pilier 3 de Solvabilité 2, une nouvelle exigence réglementaire s'impose à tous les assureurs européens, à savoir présenter à travers un document, l'activité et les principales informations permettant à tout sociétaire de connaître la façon dont ses contrats ou ses sinistres sont gérés et comment sa mutuelle est organisée.

Ce document peut être demandé en mutuelle et est posté chaque année au mois d'Avril sur notre site internet.

<http://www.umar-ain.fr/>

Qui sommes-nous ?

UniRé qui s'appelait à l'époque Union Mutuelle de Réassurance contre l'Incendie de la Région de Bresse et Dombes dit « UMR » a été créée en 1944 et est le réassureur exclusif de plusieurs mutuelles régionales par lesquelles les sociétaires viennent s'assurer.

Il existe aujourd'hui 4 Mutuelles régionales. UniRé opère sur les assurances dommages aux biens et responsabilité civile hors automobile. Les Mutuelles sont implantées dans l'Ain et le Rhône. Nous sommes forts de 14 000 sociétaires et 16 000 contrats. UniRé réalise un chiffre d'affaire de 6.000.000 euros hors taxes en croissance de 9% en 2018.

Informations juridiques :

Les Unions de Mutuelles n'ont pas de Kbis, uniquement un Siret ; à savoir le : 77 93 52 81 400015.

Le Siège a déménagé en 2018 et se trouve maintenant, 40 rue de la Croix des Hormes à Montanay (69250).

Le Directeur Général est Monsieur Laurent Borderie, Téléphone : 06 89 17 59 75

Nos statuts explicitent notre organisation et sont aussi disponibles à la demande.

Nous avons un numéro de LEI délivré par l'Insee : 9695006XB66WP672OQ50

Et nous sommes les porteurs de l'agrément selon le code des assurances et nous réalisons donc tous les exercices et reporting demandés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Nous sommes rattachés à la Brigade 4 dirigée par Monsieur Olivier Desmettre.

Entités du Groupement :

Mutuelles	Forme Juridique	Siège	Nombre d'agences	Nombres de collaborateurs
OPTIM'ASSURANCE	SAM	Bourg en Bresse	2	5
BRESSE BUGEY	SAM	Viriat	3	4
AFFINEO'ASSUR	SAM	Neuville les Dames	3	12
VAL DE SAONE BEAUJOLAIS	SAM	Chaleins	4	4
UniRé		Montanay	1	4

UniRé est une Union de mutuelles dommages et est régie par le Code des Assurances. Il existe 3 Unions en France. Elle a pour objet de permettre à de petites Mutuelles régionales d'opérer sur le marché de l'assurance dommage en donnant à la fois la capacité financière et les compétences techniques que les mutuelles seules, ne pourraient pas avoir.

Le présent rapport rend compte de la situation d'UniRé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Il a été rédigé conjointement par le Directeur Général avec Actuelia Conseils.

Il est validé par les dirigeants effectifs et par le Conseil d'Administration.

Le rapport est composé de cinq parties :

- Activité et Résultats,
- Synthèse de gouvernance,
- Profil de risque,
- Valorisation des actifs – passifs,
- Gestion du capital.

2 ACTIVITE ET RESULTATS

2.1 ACTIVITE ET RESULTATS

UniRé a comme objectif, depuis 1944, d'apporter à un sociétariat local, des produits modulaires afin de couvrir tous les besoins des sociétaires en faisant preuve d'une rapidité et proximité permettant à tout sociétaire d'avoir le conseil nécessaire tout au long de ses contrats et de ses sinistres. La distribution des contrats se fait uniquement à travers des points de vente physique.

Elle s'inscrit dans le monde mutualiste en assurance dommages. Elle s'adresse aux particuliers (Habitations, Immeubles), aux professionnels (artisans commerçants), aux agriculteurs et aux petites communes.

UniRé est historiquement connu pour un ratio de sinistralité bien meilleur que le marché ce qui lui permet d'absorber des frais généraux eux plus élevés que la moyenne en pourcentage du fait d'un Chiffre d'Affaires modeste. Ce dernier atteint en 2018 les 6 millions d'euros.

Notre cible est historiquement les habitants des communes sur lesquelles nous opérons, en général des personnes de plus de 50 ans, sensibles à la bonne gestion de leur patrimoine et recherchant de la proximité. Ils sont extrêmement fidèles : en effet, le taux de résiliation n'est que de 10% et nous n'avons pas eu de réclamation pour l'ensemble de l'année 2018.

Pour 2018, il est intéressant de faire remarquer quelques caractéristiques :

- un nouveau programme de niches,
- enfin, la hausse des droits d'adhésion reflète de la forte croissance des affaires nouvelles.

La croissance observée se traduit sur nos résultats économiques en progrès depuis 2013 et par ricochet sur notre marge de solvabilité de 146% maintenant.

Nous souhaitons continuer à grandir sagement, en conservant notre point fort de la sinistralité (80% en 2017 malgré un évènement climatique le 30 juillet 2017) et en montrant aux petites Mutuelles régionales qu'UniRé a la capacité d'intégrer de nouvelles Mutuelles. Le réseau de courtage sera aussi encore en développement, du moment que ces courtiers soient locaux et affinitaires comme nous le sommes et sans leur déléguer la souscription (uniquement les devis, sauf pour les niches) afin que les directeurs de Mutuelles puissent continuer à décider des risques qui nous intéressent pour préserver notre sinistralité.

UniRé possède 4 salariés et 4 Mutuelles Régionales au 31 Décembre 2018 : le groupement comporte 29 Personnes.

A côté des risques sur lesquels UniRé est porteuse de l'agrément, le groupement possède aussi un courtier Uni'téa Groupe détenu à 50% par UniRé et qui permet aux mutuelles de proposer aux sociétaires les garanties additionnelles souhaitées (Santé / prévoyance, Automobile...).

Depuis 2014, UniRé fait et continue de faire énormément d'efforts sur la documentation et la mise en conformité de la souscription (Conditions Générales, Conditions Particulières, tarificateur), le traitement des sinistres (Guide de gestion des Sinistres, Audits des sinistres sous délégation des Mutuelles) ainsi qu'en comptabilité (informatisation, implémentation d'un outil de CRM, externalisation de l'hébergement).

Durant l'année 2018, et dans le cadre de Solvabilité 2, de nouvelles politiques écrites ont été présentées en Conseil d'Administration et ont été votées.

Les traités de réassurance ont été revus et maintenant, trois réassureurs se partagent nos traités Dommages et Responsabilité Civile.

Comme chaque année, nous négocions les traités de réassurance pour améliorer nos résultats techniques fortement corrélés aux traités.

L'année 2018 est bien orientée avec 9,1% de croissance et 195 k€ de profits après impôts.

Pour l'exercice 2018, le ratio Sinistres à primes S/P atteint 83%.

Ce ratio s'explique surtout par un dossier Incendie grave dont la charge totale a été évaluée à 2,6 M€ : il faut noter que ce dossier est pris en charge par nos réassureurs et en net de réassurance le S/P est de 34% ce qui est mieux que l'an dernier.

Depuis deux ans, la nouvelle structure de réassurance mieux adaptée à notre sinistralité a grandement concouru à la progression du résultat net. La commission de courtage d'UniRé sur le quote-part a été augmentée de 0.75%.

BUSINESS PLAN EN CHIFFRES :

Après 11,59 % de progression du chiffre d'affaires en 2017, en 2018 nous avons réalisé une progression de 9,1% soit 6 192 733 € de Chiffre d'Affaires (accessoires inclus) de croissance ce qui est considérable sachant nos faibles moyens marketing et un marché dommages progressant de + 2,5 % en moyenne.

La croissance à périmètre existant estimative pour les années qui viennent est de l'ordre de 3%.

Les taux de frais généraux ont augmenté au cours de l'exercice 2018 sur l'ensemble des mutuelles. Ainsi le taux de frais généraux des mutuelles atteint 28,2%.

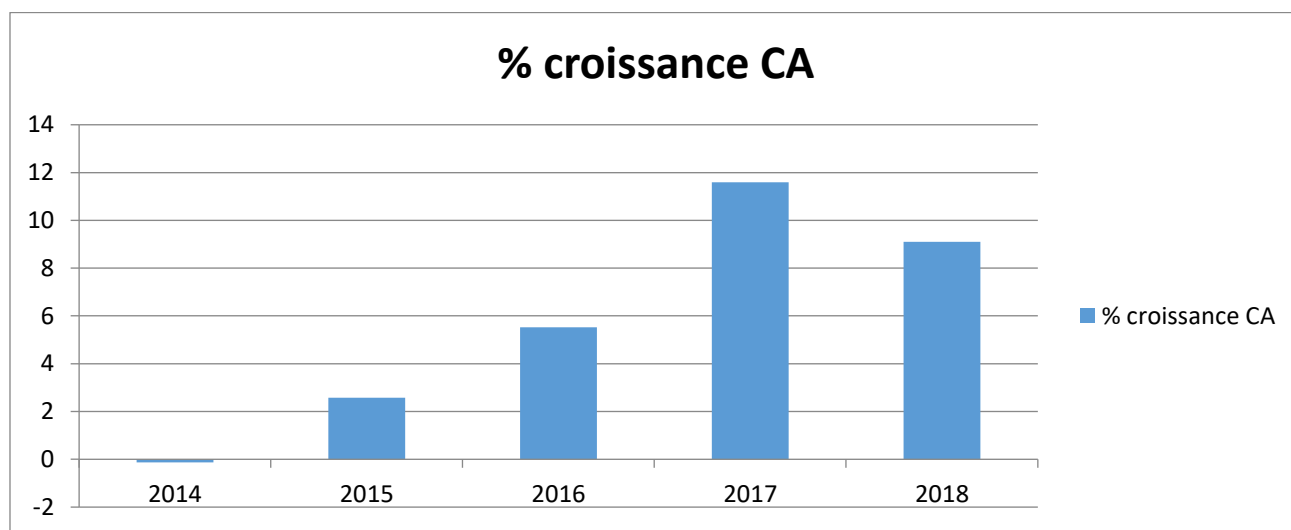
Comme nous l'avions budgété, les frais généraux ont augmenté en 2018 :

- Plus de ristournes délivrées chaque année par le GIE GIGAM,
- Déménagement à Montanay et frais associés,
- Refonte de l'image de marque (nom, dénomination, logo),
- Nouvelles exigences comptables et actuarielles (création de comptes combinés, ajout d'un second commissaire au compte, création d'un rapport nouveau de l'Actuaire),
- Recrutement interne réalisé pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires.

Notre objectif est de limiter la croissance des frais globalement à la croissance du chiffre d'affaires.

2.2 PERFORMANCE DE SOUSCRIPTION

2.2.1 Vision historique de notre chiffre d'affaire de ces dernières années



Le groupement confirme une hausse importante de +9.1% pour 2018.

Cette croissance s'explique pour partie par le développement continu du courtage et par des programmes de niche.

La tendance haussière se confirme donc pour 2018 et les prévisions des renouvellements 2019 sont plus mitigés. On entrevoit une croissance pour 2019 à hauteur de 3 à 4%.

La décomposition des Encaissements de l'Exercice s'effectue ainsi :

1 - Cotisations nettes reportées au Compte de Résultat Technique :	6 090 176
2 - Taxes versées (ou à reverser) à l'Etat :	<u>730 461</u>
ENCAISSEMENT TOTAL BRUT T.T.C. perçu par les Mutuelles :	6 820 637
<i>1 - 2 Répartition Cédantes & UniRé</i>	
1 - Cotisations conservées par les Cédantes (hors Coût de police et Droit d'adhésion)	1 582 218
2 - Part de l'UNIRE dans les Cotisations	4 507 958
3 - Taxes payées à l'Etat par les Cédantes	<u>730 461</u>
ENCAISSEMENT TOTAL BRUT T.T.C. perçu par les mutuelles :	6 820 637

La rétrocession aux Cédantes d'UniRé a été de 1 582 218 € (contre 1 485 314€ en 2017 **soit + 6.52%**).

Cette rétrocession a été avec le nouveau traité conditionné par la sinistralité engendrée en net de réassurance et donc au titre de 2018, un taux moyen de 27% a été conservé par les mutuelles (comme l'année précédente).

2.2.2 Ventilation du résultat des opérations techniques

	Dommages aux biens		Catastrophes naturelles	Responsabilité civile générale	Total
	Particuliers	Prof. et Agric.			
	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	
Primes nettes					
Primes et accessoires émis	3 393 364	1 432 481	529 380	786 630	614185
<i>Sous total primes nettes</i>	3 393 364	1 432 481	529 380	786 630	6141855
Charge des prestations					
Sinistres payés	2 641 368	1 115 032	14 782	108 294	-3 879 476
Provision sinistre	998 395	421 464	443	3 249	-1 423 551
<i>Sous total charge des prestations</i>	3 639 763	1 536 497	15 225	111 543	-5 303 027
Total solde de souscription	-246 399	-104 015	514 155	675 087	838 828
Charge d'acquisition et gestion nettes					
Frais d'acquisition	387 738	158 936	59 328	89 883	-695 886
Frais admin.	446 567	183 050	68 330	103 521	-801 468
Aut. charge nette de produits tech.	172 303	70 628	26 364	39 942	-309 237
Total charges d'acquisition et de gestion nette	1 006 608	412 614	154 023	233 346	1 806 591
Solde financier					
Produit des placements alloués	11 777	4 827	1 802	2 730	21 136
Total solde financier	11 777	4 827	1 802	2 730	21 136
Solde de réassurance					
Primes cédées aux réassureurs	2 098 855	886 015	285 865	393 315	-3 664 050
Part réass. dans prestations payées	1 583 833	668 603	7 391	54 147	2 313 974
Part réass. dans Prov. Tech. clôture	1 091 077	460 590	11 782	1 624	1 565 073
Commissions reçues des réassureurs	574 698	242 604	18 928	144 543	980 773
Total solde de réassurance	-1 357	-573	285 621	482 087	765 777
Total résultat technique	-90 477	-26 021	114 169	251 471	249 142

2.2.3 Evolution du nombre de sociétaires et du nombre de contrats

Mutuelles	Nombre sociétaires	Nombre sociétaires	Variation	Nombre de contrats	Nombre de contrats	Variation
	2017	2018		2017	2018	
Bresse Bugey	2 036	2 074	2%	2 616	2 701	3%
Optim' Assurances	3 760	3 941	5%	4 800	4 995	4%
Val De Saône Beaujolais	2 331	2 470	6%	2 860	3 033	6%
Affineo'Assur	4 113	4 012	-2%	5 328	5 273	-1%
TOTAL	12 240	12 497	2%	15 604	16 002	3%

Le nombre de sociétaires progresse de 3% soit de 257 personnes.

On retrouve la même tendance coté contrats avec une progression de +3% en moyenne.

2.2.4 Portefeuille de contrats par nature de risques

Nature de Risques	Nombre de contrats 2017	Nombre de contrats 2018	Evolution (%)	Part de chaque nature de risque
Risques Agricoles	375	363	-3,2%	2%
Risques Professionnels	783	760	-2,9%	5%
Risques Simples	14 446	14 879	3,0%	93%
TOTAL	15 604	16 002	2,6%	100%

La proportion des contrats reste proche de l'année précédente. Les risques simples dont les Multirisque Risques Habitation demeurent la grande majorité de notre portefeuille avec 93%. Ceci traduit la prépondérance du marché du particulier et en son sein la hausse des Propriétaires Non Occupants et risques immeubles.

2.3 SINISTRALITE

La statistique des sinistres ouverts sur l'exercice [réglés (net recours et coassurance) + provisions (net recours sûrs et coassurance ; hors frais de gestion)], s'établit comme suit :

2.3.1 Vision par Catégorie de sinistres

2.3.1.1 Paiements :

Catégorie	Paiements	Coassurance	Recours	Net 2018	Net 2017
Incendie, tempête, dégâts des eaux	3 353 899,00		504 989,00	2 848 910,00	1 715 375,18
DDE	119 885,00		4 725,00	115 140,00	188 296,92
Bris de glace	68 174,00		3 797,00	62 377,00	47 398,69
Vol	210 912,00		258,00	210 656,00	116 521,09
Responsabilité civile	108 293,00		5 823,00	102 470,00	33 697,29
Bris informatique				-	-
Individuelle accident	11 670,00		18 230,00	- 4 560,00	-
Catastrophes naturelles	14 781,00			14 781,00	-
Responsabilité ass.				-	99,63
Défense recours	42 783,00		19 790,00	22 993,00	
Autres	3 979,00		1 079,00	2 900,00	
Total	3 932 356,00	-	556 689,00	3 375 667,00	2 099 289,17

Les paiements réalisés montrent une hausse des paiements effectués qui s'expliquent par plusieurs causes :

- Une grande partie des dossiers de l'évènement Grêle du 30 juillet 2017 ont été payés en 2018 (Indemnité différée),
- De gros incendies se sont produits en 2018,
- Le programme de niche a donné lieu à une sinistralité réglée importante.

Cette année comme traditionnellement, c'est la branche Incendie avec 2,848 M€ qui représente les plus forts décaissements.

2.3.1.2 Provisions avec charges de gestion et tardifs :

Evolution des PROVISIONS TECHNIQUES			
PROVISIONS TECHNIQUES	31/12/2018	31/12/2017	Variation
INCENDIE	3 208	980	2 228
DEGATS DES EAUX	190	184	7
BRIS GLACES	22	12	10
VOL	126	100	26
RC	76	76	- 1
TEMPETE	428	1 216	- 787
AUTRES BRANCHES	41	78	- 37
Total PSAP nettes de recours	4 092	2 647	1 445
PROV CHARGEMENT DE GESTION	57	79	- 22
PROV. EGALISATION CAT. NAT	666	666	-
Total	4 816	3 392	1 423

Nous constatons que :

- Les provisions sinistres sont restées très élevés, comparables à celles de 2017 et encore en forte hausse par rapport à l'année 2017,
- La grande différence étant qu'en 2017, les provisions étaient liées aux évènements climatiques du 30 juillet 2017, alors qu'en 2018, les provisions dans les comptes en fin d'année représentent essentiellement des incendies graves, et notamment un incendie très grave provisionné dans les comptes à 2,3 M€.

Ainsi, les provisions Incendie sont de 3,2 M€ (+227% par rapport à l'année 2017) et la provision totale de 4,8 M€ (+42% par rapport à l'année 2017).

Ce qui est intéressant, c'est de prendre la somme des payés et provisionnés pour analyser la sinistralité de l'année.

Catégorie	Payés 2018	Provision 2018	Sinistres 2018	Sinistres 2017
Incendie, tempête, dégâts des eaux	2 848 910	1 403 945	4 252 855	3 700 407
DDE	115 140	7 761	122 901	349 804
Bris de glace	62 377	10 597	72 974	58 940
Vol	210 656	25 388	236 044	213 370
Responsabilité civile	102 470	- 24 412	78 058	85 155
Bris informatique	-	-	-	-
Individuelle accident	- 4 560	-	- 4 560	4 502
Catastrophes naturelles	14 781	-	14 781	-
Responsabilité ass.	-	-	-	599
Défense recours	22 993		22 993	
Autres	2 900		2 900	
			-	
Total	3 375 667	1 423 279	4 798 946	4 412 778

Au total, la charge sinistre pour 2018 est de l'ordre de 4,8 M€ et est encore en augmentation par rapport à 2017.

Nous avons connu plusieurs incendies graves qui ont fortement pénalisé la sinistralité.

Fort heureusement, nos traités de réassurance très protecteurs ont limité les conséquences.

2.3.2 Analyse en termes de nombre de sinistres ouverts sur 2018

Au 31 décembre de l'exercice, on dénombre 1 293 sinistres ouverts sur l'exercice 2018 contre 1 641 sinistres ouverts sur 2017, soit une baisse 21% en nombre, qui s'explique par l'évènement climatiques de 2017 ; on revient dans une année sinistre habituelle avec environ 100 dossiers par mois.

La fréquence redescend ainsi à hauteur de 8% (fréquence normale).

L'année sinistre a été marqué par plusieurs incendies graves qui ont touchés une de nos Mutuelles.

En conclusion pour 2018, on pourra souligner une année très sinistrée qui a conduit à une charge de 4 798 k€. Le SP atteint 83%. On verra plus loin qu'en net de réassurance, nos traités permettent de passer au travers de cette mauvaise année.

2.3.3 Fréquence des sinistres de l'exercice

La fréquence des sinistres sur 2018 est en repli et se retrouve à hauteur habituelle de 8%.

2.3.4 Paiement de l'exercice (toutes années confondues)

Les paiements effectués en 2018 (nets des recours et coassurance) se répartissent comme suit :

- Sinistres et frais payés sur exercices antérieurs	:	1 565 159 €
- Sinistres et frais de l'exercice de survenance	:	1 810 509 €
- Frais et charges d'extincteurs + compte de prévention	:	3 081 €

Les frais internes de gestion des sinistres se montent à 504 454 €

La charge de sinistres « réglée » (nette de Recours et Coassurance) reportée au Compte de Résultat Technique est donc de 3 375 000 €.

Les sinistres payés en 2018 sont largement supérieurs à ce qu'on avait payé en 2017 ; ceci s'explique par le fait qu'on a payé en 2018 beaucoup de dossiers sinistres Grêle du 30 juillet 2017.

2.3.5 Reste à Payer fin Exercice (PSAP)

Le montant total des « Reste à Payer en fin d'exercice 2018 » s'élève à 4 022 000 €, ce qui est en forte augmentation ; ce qui s'explique essentiellement par l'incendie grave qui, pour le moment, n'a fait l'objet que d'un paiement de 200 000€ auquel il faut ajouter 70.000 € de tardifs (idem 2017), 3 % de frais de gestion PFGS (57000 €) et la provision d'égalisation (666000 €).

Soit : 4 816 000 € de Provisions

En ce qui concerne uniquement l'exercice de survenance, le montant net des provisions (PSAP) est de l'ordre de 1 423 279 € (comprenant les frais de gestion).

Deux remarques additionnelles concernant les PSAP :

- Les frais de gestion PFGS restent comme l'an dernier à hauteur de 3 % des provisions mais progressent fortement en liaison avec la hausse des provisions (même si nous avons écarté le dossier GK pour le considérer comme un grave « habituel »),
- Les tardifs sont également identiques à ceux de l'an dernier à hauteur de 70 000€.

Les Provisions ci-dessus intègrent la réalisation des espérances de recours qui se montent à 659 212 € tous exercices confondus : nous sommes très prudents dans les provisions de recours.

Si nous ne tenions pas compte des provisions de recours, la provision totale serait de **4 681 148 €**.

En conclusion, nous pouvons remarquer que les paiements de sinistres sont restés à un niveau élevé et que la provision elle de fin d'exercice est fortement montée à cause des dossiers incendies de la fin d'année.

Dans un contexte prudent ou prévaut la sécurité, seuls les recours surs sont comptabilisés et on observe chaque année des bonis depuis plusieurs années...

2.3.6 Variation des provisions sur Exercices Antérieurs

<i>Exercice</i>	<i>Règlement de l'Exercice</i>	<i>Provisions 31/12/N (*)</i>
Exercice N-2	1 605 436	1 483 942
Exercice N-1	2 908 360	2 572 304
Sur Ex. N pour Exercices Antérieurs	1 565 159	675 142
Sur Ex. N pour survenance N	1 463 688	3 346 793
Total Ex. N	3 028 847	4 021 935

() : hors frais de gestion, hors tardifs*

Ainsi, au 31/12/2018, sur les Exercices Antérieurs à 2018, il convient de noter un **Boni** de liquidation d'un montant de **332.003 € (+70000 € en comptant la provision des tardifs 2017)**.

2.3.7 Point sur les Graves mouvementés en 2018.

Il y a eu 4 incendies graves dont un à 2,6 k€.

2.3.8 Rapport Sinistres à Primes (S/P)

	S/P Ex N	S/P EX N-1
Sur Total Général	83%	81%

Le ratio sinistre à primes se détériore un peu en 2018 suite à plusieurs incendies graves.

Ceci est en brut de réassurance.

2.3.9 Recours, Coassurances perçus et Honoraires d'experts

Les **Recours** obtenus multi exercices, brut de réassurance, restent significatifs sur 2018. Le montant **total s'élève à 556 689 €** soit une hausse de 20% par rapport à 2017.

Les frais d'expertises sont significatifs chaque année. Ils représentent en 2018 la somme de **198 K€** contre **215 K€** en 2017 **soit une baisse de 8%**.

2.4 RESULTAT DE REASSURANCE

UniRé a bien sûr besoin de réassureurs pour porter tous les risques qu'elle assume.

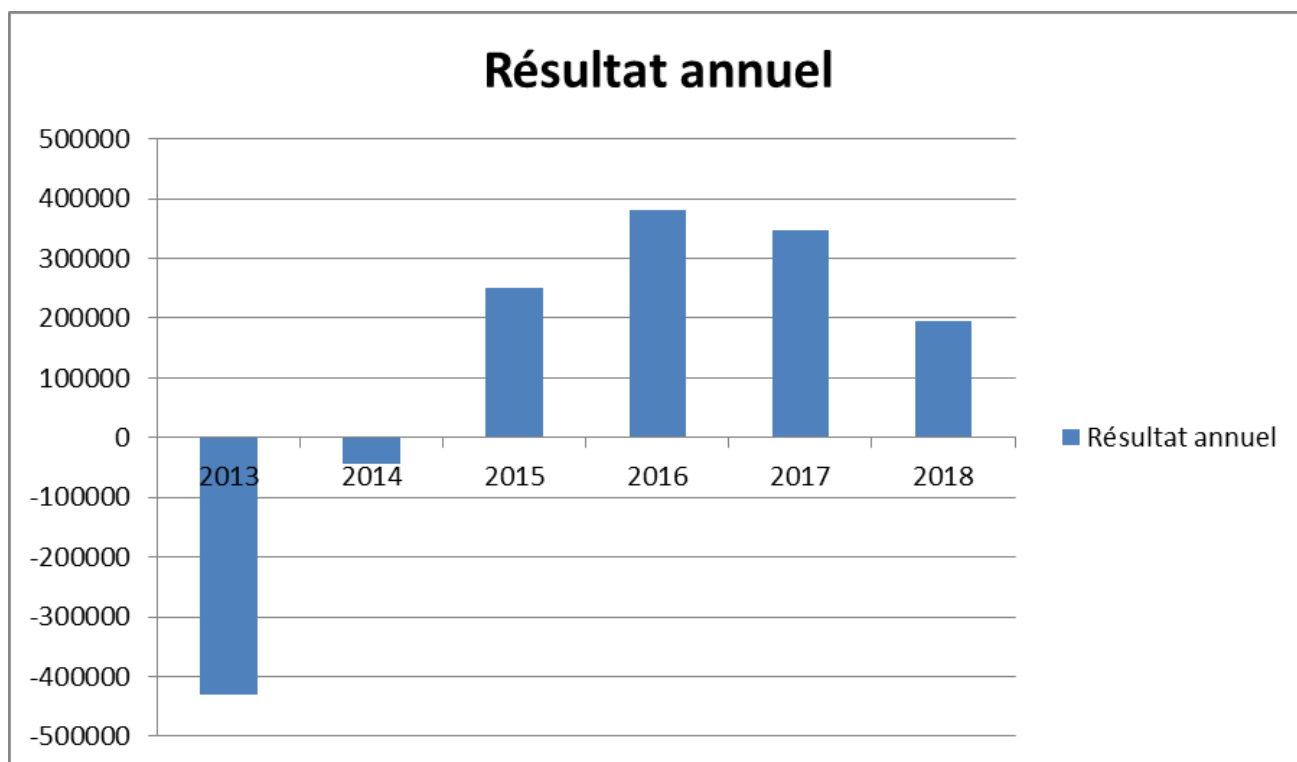
Pour les dommages aux biens et Responsabilité Civile, elle est réassurée par trois assureurs et par 3 traités : un quote part, un excess et un stop loss annuel.

Pour les catastrophes naturelles, elle est réassurée auprès de la CCR.

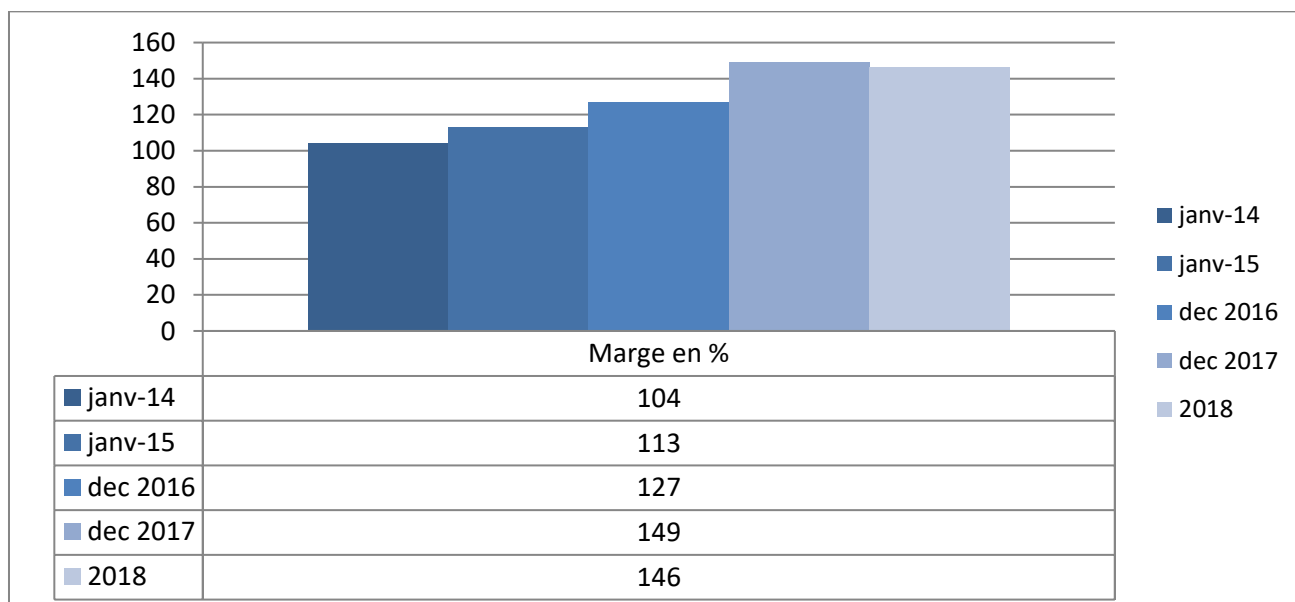
Pour les risques de masses et attentats, il y a le pool de co-réassurance GAREAT.

2.5 RESULTAT D'UNIRE ET DE SES MUTUELLES

Les résultats d'UniRé sont solides depuis quatre ans.



La marge de solvabilité est en légère baisse avec 146% pour l'année 2018.



Le rapport sous Solvabilité 2 entre les fonds propres éligibles et l'AMCR est de 3.7 millions.

2.6 RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

UniRé, de par son attachement au mutualisme et à la proximité avec ses sociétaires, a toujours considéré que l'entité devait être rentable sur son activité d'assureur et, est historiquement décidé à ne pas prendre de risques sur les marchés financiers par sécurité.

L'arrivée de Solvabilité 2 a encore renforcé notre vision « bon père de famille ».

Ainsi, UniRé a acquis dans son histoire depuis 1944 des biens immobiliers souvent à l'occasion d'implantation de mutuelles en rez-de-chaussée de ces immeubles qui sont mis en location.

UniRé possède des bois et étangs également mis en location.

UniRé conserve sur des comptes livrets une bonne partie de ses économies. Elle souscrit aussi à des bons de capitalisation avec des profils très prudents pour le moyen terme.

Enfin, elle a un conseiller de patrimoine pour mettre en place de la gestion déléguée auprès d'institutions financières pour rechercher un peu de performance tout en gardant un profil prudent (obligations, OPCVM, part action réduite).

Les résultats de ces placements sont modestes ; cependant, grâce aux biens immobiliers mis en location qui sont en augmentation, UniRé a pu compenser la faible rémunération des placements financiers sans risque.

	2018
Actifs	Produits
Immobilier (autre que pour usage propre)	106 837,81 €
Actions	17 659,52 €
Obligations	27 408,68 €
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 679,63 €
Total	156 585,64€

3 SYSTEME DE GOUVERNANCE

Nous décrivons ici toutes les structures mentionnées dans nos statuts d'UniRé et les mécanismes mis en place pour la Direction d'UniRé.

3.1 LE SYSTEME DE GOUVERNANCE DE L'ENTITE

3.1.1 Présentation et fonctionnement du Conseil d'Administration

3.1.1.1 Composition du Conseil d'Administration

Conformément à ses Statuts, **UniRé** est administrée par un Conseil d'Administration comprenant de droit ès qualité, le Président en exercice de chaque mutuelle adhérente à UniRé. Ils sont remplacés dès qu'ils ne remplissent plus cette condition. Le Directeur Général d'UniRé assiste aux séances du Conseil d'Administration et aux réunions de l'Assemblée Générale, mais avec une voix consultative uniquement. Il remplit les fonctions

de Secrétaire du Conseil. **Depuis fin 2016, le Directeur Général Adjoint, nouvellement recruté, participe également aux Conseils avec voix consultative. Ceci permet d'assurer le principe des 4 Yeux de Solvabilité 2.**

Chaque année, à la première séance qui suit l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres, à la majorité des suffrages, un Président et peut nommer jusqu'à deux Vice-présidents. Le Président et le(s) éventuel(s) Vice-président(s) peuvent toujours être réélus.

A noter que depuis les Fusions des mutuelles réalisées en 2014, il y a maintenant 4 Mutuelles dans le Groupement et donc 4 administrateurs.

Les statuts ont été retravaillés et vont être prochainement envoyés à l'ACPR pour validation. Le règlement intérieur a été refondu.

3.1.1.2 Fréquence des réunions

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les besoins de la Gouvernance d'UniRé, et au moins une fois par trimestre. Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois en réunion de conseil et 1 fois en Assemblée Générale.

La durée moyenne des séances du Conseil d'Administration est de l'ordre de 4h, variable en fonction des sujets proposés à l'ordre du jour.

Assemblée Générale :

L'ordre du jour « standard » d'une Assemblée Générale Ordinaire s'articule principalement autour des points suivants :

- Formation du bureau de séance,
- Lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture des Comptes de l'exercice clos le 31 décembre de l'exercice N-1,
- Lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes et rapports, et quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat.

3.1.1.3 Convocation des Administrateurs

Les Administrateurs sont convoqués par lettre simple et par e-mail du Directeur Général d'UniRé, 15 jours minimum avant la date du Conseil. Lors de l'envoi de la convocation, le Directeur Général transmet tout document additionnel nécessaire comme la plaquette des comptes par exemple avant le C.A. d'Arrêté des Comptes.

Le Président et le Directeur déterminent les sujets à présenter à l'ordre du jour du prochain Conseil en respectant le planning des exigences réglementaires.

L'Administrateur, qui ne peut se rendre disponible pour un Conseil d'Administration, en informe au préalable le Président, et propose de se faire représenter le cas échéant par un Administrateur de sa structure. Chaque Administrateur peut venir, s'il le souhaite avec un vice-président de sa mutuelle.

3.1.1.4 Information des Administrateurs

Les Administrateurs ont communication de tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à leur mission, soit préalablement aux séances, soit lors d'une présentation en séance par le Directeur Général et/ou les Administrateurs en charge d'un sujet précis, conformément à leur nomination au sein de commissions.

En prévision à la séance du Conseil d'Administration approuvant les comptes de l'exercice précédent, le Directeur Général adresse aux différents Administrateurs, une version synthétique du « **Bilan financier et annexes** ».

A chaque séance du Conseil d'Administration, le Directeur Général présente les indicateurs de fonctionnement et de résultats de la structure, en comparant l'accessibilité du budget préalablement établi et validé par le Conseil.

3.1.1.5 Tenue des réunions et Organisation des séances

Les réunions du Conseil d'Administration d'UniRé se déroulent au Siège Social d'UniRé. Le nouveau règlement intérieur cité plus haut précise notamment les réunions et plus largement les grands principes des CA.

3.1.1.6 Participation aux Assemblées Générales

Conformément aux Statuts d'UniRé, les Assemblées Générales se tiennent en présence des Commissaires aux Comptes désignés, et des Présidents des Mutuelles Cédantes d'UniRé avec la présence du Directeur Général.

3.1.1.7 Procès-verbaux des réunions

Les Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et signés par le Président et un administrateur. Ils sont ensuite envoyés par mail à tous les administrateurs en statut provisoire. Ils sont validés au plus tard lors du CA suivant. Chaque procès-verbal est retranscrit dans le registre coté et paraphé avec la signature du Président et du Directeur Général. Les copies des procès-verbaux sont signées par le Président et le Directeur Général. Tous les procès-verbaux sont adressés au Commissaire aux Comptes à chaque clôture d'exercice.

3.1.1.8 Le Bureau

Compte tenu de la petite taille du CA, constituer un Bureau reviendrait à faire un CA avant le CA.

Le Directeur rencontre aussi souvent que nécessaire le Président pour gérer les aspects importants entre deux C.A. Le Président communique avec les administrateurs autant que nécessaire entre deux CA.

3.1.1.9 Comités et Commissions en place

En plus des séances du Conseil d'Administration, ce dernier a souhaité responsabiliser certains Administrateurs sur certains dossiers et ce, en fonction de leurs connaissances reconnues dans un domaine particulier, au travers de l'existence et l'animation de Commissions spécifiques. Solvabilité 2 a aussi conforté à travers la création de fonction clés, du travail en comités pour proposer aux Conseils des décisions à valider.

Comme depuis quatre ans, il ne reste que 4 administrateurs, ils sont tous conviés aux Commissions.

Il convient de noter que le Conseil reste seul juge des décisions à prendre...

Les commissions sont faites le matin en amont des conseils d'administration ce qui permet d'aborder les sujets de fond et de faire des propositions que le CA qui suit les entérine ou pas.

Par conséquent, notre gouvernance est faite de commissions pour les Présidents et de comités qui contiennent à la fois des Présidents et Directeurs.

Ceci nous donne donc maintenant une liste de commissions et comités suivante :

3.1.1.10 *Commission des actifs (immobilier et placements financiers)*

Cette commission se réunit afin de procéder à la bonne gestion et au suivi du **Parc Immobilier, Forêts et Etang** d'UniRé. Ses responsabilités s'articulent principalement autour des travaux d'entretien conséquents, d'embellissements, de valorisation du patrimoine, de demande de subvention et, éventuellement, d'achat et/ou vente de biens, une fois que le mandat du Conseil lui a été accordé. Cette commission se réunit sur demande en fonction de l'actualité.

Elle n'est composée que des administrateurs et du Directeur Général.

Elle se déroule parfois par téléphone lorsque des avis rapides sont nécessaires sur des propositions de vente de bien immobilier d'UniRé.

Cette commission a pour responsabilités le suivi et l'arbitrage des placements financiers, des valeurs mobilières d'UniRé. Elle se réunit lorsque des décisions doivent être prises et également souvent en mai ou juin, lorsque les remontées de fonds arrivent en mutuelle. Cette commission se réunit parfois en présence de Conseillers financiers afin de procéder à d'éventuels arbitrages en fonction du comportement des marchés financiers, notamment sur le portefeuille de titres actions, et les disponibilités du compte courant. Il est à noter que depuis 3 ans nous faisons intervenir régulièrement un spécialiste financier, non rattaché à une banque, pour à la fois faire une analyse de l'existant et en même temps, faire des propositions pour optimiser nos placements.

3.1.1.11 *Comité Informatique et actuariat*

Ce comité a été revu en fin 2015 compte tenu de la création de la fonction clé Actuariat. Le Directeur et son Adjoint rencontrent l'actuaire de UniRé 4 fois par an en plus des traitements classiques de reporting obligatoires. Chaque année, un rapport d'actuariat est présenté lors du dernier Conseil.

Coté informatique, le Directeur Général et le Directeur d'une des Mutuelles se rencontrent régulièrement pour des sessions de travail et de paramétrages relatifs à notre applicatif de gestion.

Le Directeur Général participe également aux comités de pilotage organisé à Besançon par l'applicatif métier (4 réunions par an).

Nous avons externalisé l'informatique chez un hébergeur avec salle blanche.

3.1.1.12 *Comité Contrôle Interne et Audit interne*

➤ **Le contrôle interne**

Des requêtes ont aussi été installés sur l'applicatif afin de suivre certaines valeurs (tant sur la souscription et les devis, que sur les sinistres et les contrats.

Une alternante du Master 2 Droit des assurances de l'Institut des Assurances de Lyon a été recrutée en août 2018 pour assister le Directeur Général sur la mission de mise en conformité réglementaire et les aspects juridiques de l'entreprise.

➤ **L'Audit**

Ce comité assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. En 2017, Monsieur Bernard BARDET a été nommé fonction clé Audit Interne en remplacement du Directeur Général. Cette nomination a été validée par l'ACPR le 28 mars 2017.

Nous avons également mis en place un format de reporting interne pour que chaque mutuelle et UniRé puissent reporter leurs audits ensuite centralisés pour le groupement, avec de nouvelles fiches déclaratives et un suivi des actions.

Ce comité rend compte en fin d'année au Conseil d'Administration ou au Conseil de surveillance, de l'exercice de ses missions, et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Un suivi aussi des stocks de vieux sinistres a été réalisé permettant d'ailleurs de générer d'importants bonis.

3.1.1.13 Comité Souscription

Ce comité a pour but d'analyser les produits existants et les Conditions Générales associées et développer des produits nouveaux répondant aux attentes des sociétaires. Il est aussi en charge des refontes de contrats anciens.

Il réfléchit aux problématiques de mise en place des audits souscription, du cadrage des tarifications de gros risques (ex risques immeuble), de la gestion des risques via courtiers.

Il améliore les méthodes de tarification et autorisations de souscription à travers l'outil informatique Gigam.

Le Directeur Général Adjoint, expert de formation, a effectué avec l'aide des Directeurs de mutuelles, d'importantes refontes des anciennes Conditions Générales pour en créer de nouvelles versions V4 avec des améliorations pour certaines garanties (valeur à neuf 33,33%, option frais de désamiantage, etc..). Les Conditions Générales qui ont fait l'objet d'une refonte sont les Conditions générales Multirisque Habitation et Propriétaire Non Occupant.

De nouvelles améliorations sur ces produits sont prévues pour l'année 2019 afin de continuer à clarifier les garanties pour les sociétaires.

3.1.1.14 Comité Sinistres

Un bordereau de prix a été effectué et 2 entreprises partenaires ont été labellisées afin d'apporter un meilleur service et un rapport qualité prix comme ont mis en place les grosses compagnies.

Nous avons réuni en 2017 les directeurs pour travailler sur les modalités de paiements des sinistres et notamment les applications principales de vétusté, franchises, règles proportionnelles,

L'arrivée du nouveau directeur général adjoint, venant du monde de l'expertise, avait permis de diffuser et faire respecter une même vision des procédures à utiliser dans l'ensemble du Groupement : ces démarches ont été maintenues durant l'année 2018.

Également en 2018, une formation à toutes les Mutuelles a été faite sur la convention IRSI mise en application en juin 2018.

Pour mémoire, un guide de règlement des sinistres a été rédigé en 2017 et comporte, entre autres, les fondamentaux juridiques, les notions assurantielles, les bordereaux de prix, les grands principes des conventions FFA, les vétustés à appliquer, etc.

Un nouveau guide sera diffusé courant 2019 avec de nouveaux chapitres (prescription, convention IRSI, exemples de règlement des sinistres, etc...).

Une Foire Aux Questions avait été faite selon les anciennes Conditions Générales encore en vigueur auprès de plusieurs sociétaires afin qu'elles soient interprétées de la même façon par l'ensemble des mutuelles.

3.1.1.15 Autres domaines

Les domaines comme les Ressources Humaines, l'Amélioration continue et les Frais généraux font l'objet d'un traitement par le Directeur Général et est validé en Conseil d'Administration.

Le Directeur Général fait les recherches nécessaires afin de répondre aux besoins de l'entreprise tels que les entretiens de recrutement, etc.

3.1.2 Délégation du Directeur Général

Conformément aux Statuts d'UniRé, le Directeur Général a une délégation technique et de gestion de la structure. Il doit rendre compte des indicateurs de fonctionnement et de résultats au Conseil d'Administration. Il intervient dans la consolidation des comptes, dans l'actuariat, dans l'élaboration des budgets et l'indemnisation des sinistres, et sur tout acte nécessaire à la bonne gestion de la structure. Il a délégation de signature financière. Le Président conserve la délégation de signature sociale.

Dans le contexte de Programme de rétablissement, le Directeur Général a aussi un rôle de chef d'équipe et de coordination à travers les comités pour agir transversalement sur tous les sujets qui ont un impact sur le dynamisme du groupe (développement commercial, plan marketing, stratégie, gestion des coûts...).

3.1.3 Organisation du Groupement

Comme indiqué précédemment, UniRé, dont le Siège est à Montanay (69250), est le réassureur à 100 % de ses Mutuelles cédantes. A ce titre, un Traité de réassurance interne est signé entre chacune des Mutuelles et UniRé, étant précisé que les agréments sont détenus exclusivement par cette dernière.

Le nouveau Traité de réassurance interne a été mis en œuvre en 2016 après validation par l'ACPR.

3.1.3.1 Organisation d'UniRé

Compte tenu de son faible effectif, UniRé est organisée d'un point de vue technique autour des pôles suivants :

- Une Direction Générale,
- Un Service Comptabilité Générale / Administratif,
- Un Service Sinistres,
- Un Service Conformité.

L'activité Production/Souscription des Contrats est assumée par les Mutuelles cédantes. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint sont quand même sollicités sur les tarifications de gros dossiers et sur ceux qui approchent les limites en réassurance.

La production des bulletins de salaire des salariés est réalisée en externe.

UniRé travaille également sur tous les aspects de mise en conformité réglementaire du Groupement (DDA, RGPD, LCB-FT ...).

3.1.3.2 Organisation des Mutuelles

Compte tenu du faible effectif pour certaines, chaque mutuelle est organisée d'un point de vue technique autour des pôles suivants :

- Une Direction de structure ayant son propre Conseil d'Administration,
- Un Service Comptabilité / Administratif,
- Un Service Production/Souscription et gestion des petits sinistres.

Conformément, au Traité de réassurance interne de chaque mutuelle, une instruction de délégation de gestion « limitée » des sinistres est accordée, sous contrôle permanent du Service Sinistres d'UniRé qui conserve la gestion, le pouvoir d'acceptation et le processus d'indemnisation.

Un processus de délégation de gestion est mis en place pour les dossiers à faible enjeu en fonction des garanties mises en jeu.

La production des bulletins de salaire des salariés est réalisée en externe.

3.1.3.3 Organisation de la filiale S.A.R.L. UNIT'EA Groupe

Cette filiale « captive », dont l'activité est axée sur le courtage en assurances, a été créée afin de proposer au Sociétariat de chaque mutuelle, des produits et placements de risques pour lesquels le Groupement n'aurait pas d'agrément.

Celle-ci permet également d'apporter un service complet aux sociétaires et de les fidéliser par un taux d'équipement maximum.

Cette structure est administrée par une gérante salariée et un Conseil de gérance qui se réunit aussi souvent que nécessaire en fonction de l'actualité. Une fréquence minimale de réunions trimestrielles est prévue. Les actionnaires sont l'ensemble des Mutuelles fait partie intégrante du Groupement UniRé ainsi que deux courtiers.

Un travail de comptabilité analytique a commencé en 2015. Ce travail ainsi que la refonte des statuts devront permettre d'améliorer l'organisation de cette filiale.

3.1.3.4 Corps de procédures internes

La Direction générale d'UniRé s'est fixée comme objectif à terme, de constituer un corps de procédures garantissant ainsi, à la fois une homogénéité des processus, un savoir-faire collectif, une traçabilité de l'information, et la consolidation d'un Processus d'amélioration continue de la performance.

Les contrôles internes de conformité se focalisent essentiellement sur la mise en œuvre effective de « ce que l'on dit faire » et « ce qui est fait réellement », afin de détecter par des audits de contrôle, les anomalies de fonctionnement risquant de rendre vulnérable nos entités.

Le Directeur Général assisté par une alternante de l'IAL a procédé à la rédaction des politiques écrites nécessaires au bon fonctionnement du Groupement (contrôle interne, audit, compétence et honorabilité, conformité, sous traitance, gestion des risques, réassurance, fonds propres, etc) et à la mise en conformité de ce dernier aux exigences de l'ACPR.

Les politiques écrites ont été rédigées et sont en cours de validation par le Conseil d'Administration.

3.1.3.5 Expertises sinistres

Le Directeur Général Adjoint est expert de formation.

Il réalise des expertises internes pour les dossiers sinistres.

En 2018, il a réalisé 364 expertises soit sur site soit sur pièces représentant ainsi 19 % des dossiers ouverts sur l'année 2018.

Pour mémoire, suite à l'évènement climatique du 30 juillet 2017 (grêle), le Directeur Général Adjoint a réalisé 42% des dossiers ouverts relatifs à cet évènement.

3.2 L'ENTREE EN VIGUEUR DE SOLVABILITE 2 ET SES IMPACTS SUR LA GOUVERNANCE ET DE NOTRE ORGANISATION.

Aujourd'hui, le volet Solvabilité 2 est traité par le Directeur Général, son adjoint et avec un actuaire extérieur.

3.2.1 Principe des 4 yeux

Un Directeur Général Adjoint a été recruté en 2016 pour seconder le Directeur Général. Compte tenu de l'importance des décisions prises à UniRé et de notre petite taille, nous avons jugé nécessaire de renforcer la compétence interne et faciliter ainsi la prise de décision et sécuriser au mieux l'indisponibilité éventuelle du Directeur Général.

Il a 3 missions principales :

- Effectuer les missions d'expertises sinistres qui étaient auparavant sous traitées à des experts externes et réduire ainsi le coût de traitement des dossiers sinistres (et en même temps alimenter les mutuelles en remarques sur la souscription des contrats (cas de non-conformité, sous tarification, risques aggravés...). Selon la typologie des dossiers et la zone géographique, on évalue à la moitié des expertises, la capacité de prise en charge des expertises en interne donc une économie associée approximativement de 50% des frais d'expertise ;
- Monter en compétences la gestion des sinistres et écrire les procédures, continuer à labelliser des entreprises de réparation, adapter les bordereaux de prix ;
- Seconder le Directeur Général dans tous les aspects transversaux : RH, Organisation, actuariat, réassurance et courtage, informatique.

3.2.2 Compétences et Honorabilité

Nous avons créé la politique écrite « Compétences et Honorabilité » en 2017. Un document à destination des administrateurs, contenant les rappels essentiels concernant la conformité et l'entreprise dans sa globalité, est en cours d'élaboration.

Un document à destination des administrateurs rappelant les principes fondamentaux des exigences réglementaires est en cours de rédaction. Des formations sont également organisées.

3.2.3 Les fonctions clés

Le Directeur Général assume les fonctions clés Conformité, Gestion des risques et Actuariat. Le principe de l'organisation des fonctions clés à UniRé est que le Directeur Général prenne des décisions dans le cadre d'une réunion où les administrateurs sont conviés. Pour les fonctions nécessitant un savoir technique, il intègre aux réunions des professionnels extérieurs.

En 2017, un administrateur, Monsieur Bernard BARDET, a été nommé fonction clé Audit Interne. Cette nomination a été validée par l'ACPR le 28 mars 2017.

Nous avons par contre commencé un programme de formation comme suit :

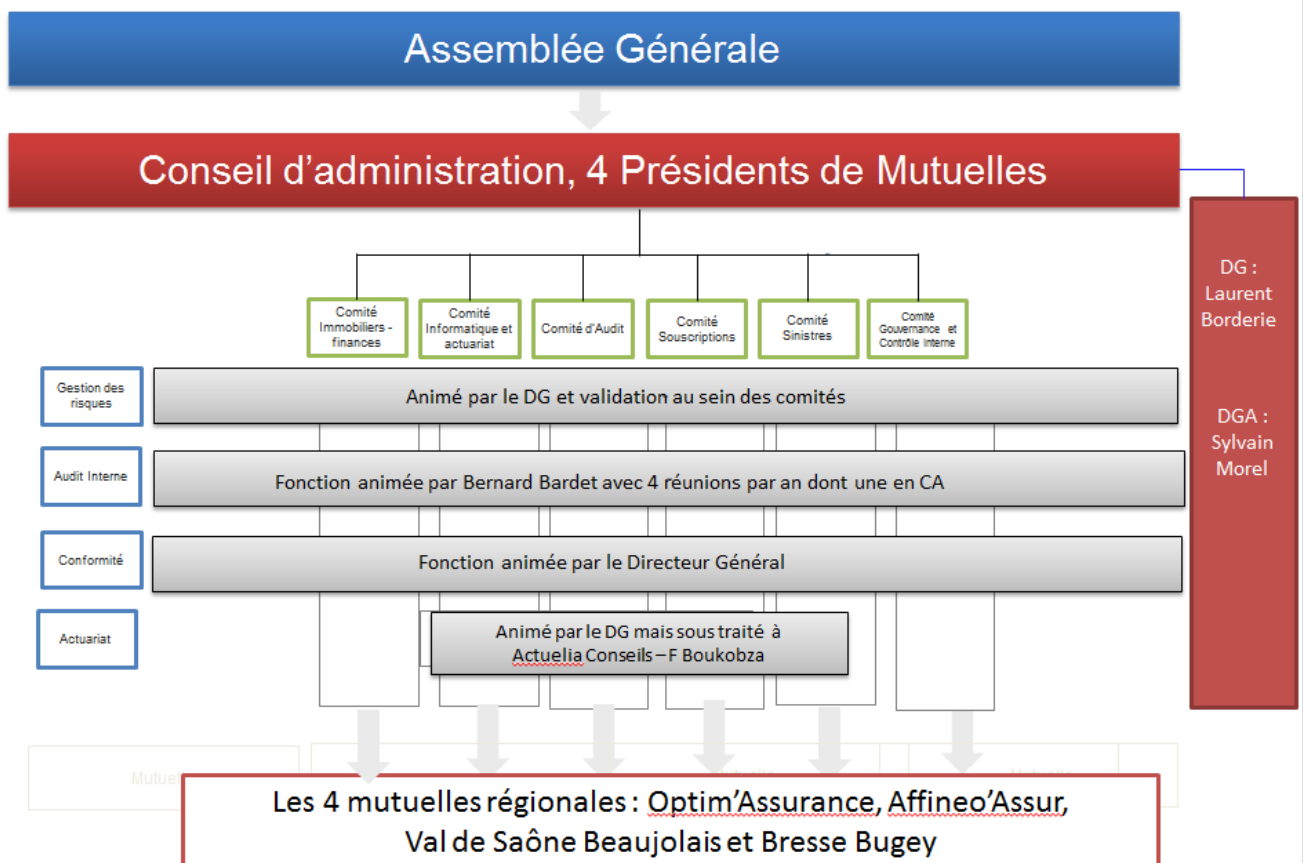
- Un parcours de formation pour un nouvel administrateur pour faciliter l'intégration et lui expliciter les obligations légales et prudentielles :
 - Comprendre la comptabilité d'assurance,
 - Connaître le rôle des administrateurs,

- Apprécier la solvabilité,
- Apprendre la gestion financière.
- Un parcours d'administrateur en cours de mandat sur plusieurs années pour des sujets d'actualité et des approfondissements selon le besoin :
 - La gouvernance,
 - Solvabilité et l'ORSA,
 - Les approfondissements selon les lacunes de chacun.
- Une formation pour les membres du Comité d'Audit

La formation des administrateurs organisée par UniRé et animée par FORSIDES, dans le cadre du partenariat mis en place avec ROAM, sur trois années.

Nous envisageons également d'incorporer à terme dans notre gouvernance des personnes extérieures qui pourraient renforcer notre conseil d'administration et pourraient devenir directeurs de certains comités avec leur expérience acquise dans leur activité professionnelle notamment sur le contrôle interne, l'audit...

Organigramme Politique



- **Fonction clé : Gestion des risques** : la cartographie des risques est revue chaque année et la politique écrite « Gestion des risques » a été créée. Une FAQ et un guide des produits ont été créés. Les réassureurs sont partie prenante dans la réalisation des affaires non standards.

- **Fonction clé : vérification de la conformité.** La politique écrite « Conformité » a été rédigée en 2017. Le Directeur Général participe dans le cadre du Groupe Petites Mutuelles de Roam à un partage entre petites mutuelles sur plusieurs sujets de la conformité. En 2018, une alternante de l'IAL a été recrutée pour l'année scolaire 2018-2019 afin d'assister le Directeur Général sur les aspects de la mise en conformité.
- **Fonction clé actuariat**

La fonction clé Actuariat est réalisée par le Directeur Général qui sous traite les calculs relatifs aux travaux actuariels à Actuelia Conseils.

Le Directeur Général suit particulièrement en interne :

- Les nouveaux produits : garantie par garantie, regarder l'historique des produits actuels : évolution du tarif et évaluation du S/P par produits, ainsi que de vérifier la rentabilité des nouveaux produits
- Le tarificateur pour produits existants permet de vérifier si les produits dits anciens sont rentables en regardant garantie par garantie
- La mise en place d'un fichier de pré-renouvellement à l'attention des directeurs de mutuelles basé sur la sinistralité contrat par contrat ainsi que sur la concurrence et qui permet d'avoir un terme annuel différencié selon les sociétaires et responsabilisant.
- La marge de solvabilité (AMCR) est évaluée en temps réel avec une valorisation régulière des actifs d'UniRé.
- Les triangles de liquidations, les dossiers graves (>100 k€), sont suivis de même que les S/P statistiquement, les boni/mali sur les exercices antérieurs, les coûts moyens par dossiers. Il vérifie également la tendance des coûts, les experts en fonction du nombre de dossiers, les délais de traitement et les coûts moyens. Il crée un réseau d'entreprises labellisées avec des barèmes en plâtrerie peinture, plomberie, vitrerie...
- La table des clauses manuelles permettant de décrire en texte libre le bien assuré dans les Conditions Particulières (clause 9000) qui représente un risque important pouvant déroger aux Conditions Générales est scrutée périodiquement afin de détecter les clauses à risque et en vérifiant que, toute garantie supplémentaire fasse l'objet d'un accroissement de la prime facturée.

Outre Actuelia Conseils, le Directeur Général est aidé par un courtier en réassurance dont le gérant est actuariaire et approfondit avec un outil de CRM l'adéquation des cotisations et sinistralités par rapport aux traités et assiste également le Directeur Général dans des analyses ad hoc notamment dans le cadre de réalisation de budget / d'arrêtés des comptes ou des calculs du traité de réassurance interne et de calcul du compte de résultat de chaque mutuelle pour déterminer le taux de conservation de chaque mutuelle en net de réassurance. Il prépare également 2 ou 3 fois par an des tableaux de bords de la souscription et sa sinistralité (par mutuelle, par produit, ...).

- **Fonction clé Audit interne : des audits sont réalisés chaque année sur :**
 - La gestion des sinistres,
 - La souscription des mutuelles réalisée,
 - La gestion des impayés,
 - Il nous faut encore renforcer les procédures de contrôles.

Avant d'établir le rapport d'audit, les auditeurs réalisent une synthèse des éléments audités et des conclusions qui s'y rapportent. Cette synthèse est transmise aux responsables des activités auditées, notamment aux directeurs des mutuelles.

Une politique « Audit interne » a été créée en 2017. La fonction clé Audit interne coordonne les audits. Les audits vont devoir de plus en plus porter sur les courtiers également, compte tenu des nouvelles exigences réglementaires imposées par la DDA notamment.

3.2.4 Les Politiques écrites

Les politiques écrites ont été rédigées en 2017 et en 2018. Elles sont en cours de validation par le Conseil d'Administration qui en votent quelques-unes à chaque Conseil d'Administration :

- Gestion des Risques
- Sous-Traitance
- Conformité
- Contrôle Interne
- Systèmes d'Information
- Réassurance
- Compétences et Honorabilité
- Audit interne
- Information au Public
- Information au Superviseur
- Plan de Continuité d'Activité
- Surveillance et Gouvernance Produits
- Actifs Passifs / Fonds propres
- Parrainage
- Loi de Transition énergétique
- Rémunération
- Traitement des réclamations

3.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

Les principaux éléments de la stratégie de gestion des risques et la gouvernance associée

Pilotage des Risques par UniRé et appétence aux risques de notre gouvernance :

Nous sommes une petite structure qui par définition n'a pas la volonté de prendre des risques. Nous opérons depuis 1944 sur ces principes. Les membres du Conseil d'Administration d'UniRé ont une grande conscience de leur responsabilité vis-à-vis d'un sociétariat fidèle, qui croit en nous et qui compte sur notre image de réactivité, compréhension et traitement sur mesures de leur dossier. Nous n'avons pas le droit de risquer la perte de l'agrément par des investissements à risques ou des souscriptions trop lourdes.

D'ailleurs, nous n'en avons pas les marges financières suffisantes et notre réassurance est liée à des mécanismes de réassurances externes avec des limites de souscription très pointues par risque, par plein de souscription, par nombre d'habitant pour les communes.

Le Directeur Général travaille toujours très proche des réassureurs pour partager les affaires nouvelles lorsque celles-ci présentent des aspects rares ou potentiellement avec aggravation / spécificité difficile à évaluer...

De la même manière, nos investissements ont toujours été en grande majorité dans de l'immobilier et des placements sans risque et avec un profil de risque très prudent.

3.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

UniRé définit le système de Contrôle Interne comme l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre par la Direction Générale en vue d'assurer, dans la mesure du possible, la gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Ces procédures impliquent notamment :

- Le respect des politiques de gestion,
- La sauvegarde des actifs,
- La prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- L'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- L'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Tout contrôle interne réalisé doit permettre d'obtenir un niveau de confiance proche de l'excellence après avoir recueilli et corrigé les anomalies détectées.

Le système mis en place doit s'identifier à un processus d'amélioration continue de la traçabilité et de la performance.

3.3.1 Les principes

Le Directeur Général d'UniRé, de par son expérience, accorde une importance toute particulière à la maîtrise et au contrôle des risques.

Les fonctions de contrôle sont organisées autour de trois principes : Prévention, Indépendance et Responsabilités. Actuellement, UniRé est organisée autour d'un Groupement de Mutuelles, qu'elle réassure à 100% conformément aux Traités de réassurance signés avec ses cédantes. Seule, UniRé possède les agréments nécessaires à l'exercice de l'assurance sur les branches confiées.

L'outil informatique et des procédures écrites doivent permettre d'approfondir les **trois principes évoqués** :

- **La Prévention** : ce principe sera mis en œuvre au travers de la généralisation des contrôles le plus en amont possible de l'acte de gestion et de développement d'une organisation qualité tournée vers le sociétaire.
- **L'Indépendance** : L'audit interne sera pris en charge par une personne totalement indépendante des activités auditées.
- **La Responsabilité** : La responsabilité des différents intervenants sera clairement définie, tant au niveau des opérations de gestions que des contrôles internes, afin d'apporter une couverture exhaustive des risques et un niveau de sécurisation élevé.

3.3.2 Organisation générale du Contrôle Interne

L'organisation des contrôles s'établit sur l'ensemble des fonctions opérationnelles du Groupement, à savoir :

- Les responsabilités de la Direction / Gouvernance,
- La surveillance de la souscription,
- La gestion des sinistres complexes et la surveillance des dossiers de fréquence,
- Les ressources humaines,
- La réassurance externe,
- Les outils informatiques,
- La comptabilité, finance, les achats,
- La maîtrise des processus,
- Les actions correctives et préventives,
- La formation,

- La surveillance des activités sous traitées (devis, contrats, facturation, encaissement, impayés, déclaration de sinistres, comptabilité, courtage et actuariat,...),
- Les techniques statistiques / reporting,
- La fraude et Conformité (notamment mise en place de Solvabilité II)

L'organisation des contrôles se répartit entre **différents niveaux** :

- **Contrôle de 1^{er} niveau** intégré aux processus opérationnels. Chaque Directeur de Mutuelle procède à un audit interne au sein de sa structure avec fourniture de compte rendu au Directeur Général d'UniRé.
- **Contrôle de 2^{ème} niveau** réalisé sous la forme d'un audit au niveau d'UniRé comme au niveau de tout ou partie des mutuelles, soit sur dossier, soit en face à face.
- **Contrôle de 3^{ème} niveau** réalisé par un contrôle indépendant comme par exemple un audit externe par le Commissaire aux comptes ou un auditeur souscription ou indemnisation.

Les contrôles de 1^{er} niveau sont réalisés par chaque Mutuelle et sont intégrés à tous les stades des processus, de la conception des produits jusqu'à la réalisation des prestations, en passant par la souscription et la gestion administrative des sociétaires.

Les Mutuelles pratiquent **l'autocontrôle** pour l'ensemble de leurs activités. Ce contrôle s'appuie sur :

- La connaissance qu'ils ont de leurs procédures,
- L'évaluation périodique des compétences par la hiérarchie,
- La formation continue programmée tous les ans,
- Les audits internes qui vérifient le respect des procédures et la réalité de la recherche de l'amélioration continue.

Ces contrôles croisés participent notamment à la détection des éventuelles fraudes de gestion ou de comptabilisation et non-respect des obligations.

Un tableur est mis en place sur le réseau afin que chaque directeur puisse renseigner les audits effectués et les consolider au niveau du Groupement. Une fiche descriptive permet d'identifier les problématiques relevées et d'en effectuer le suivi.

Les contrôles de 2^{ème} niveau sont pris en charge par le Directeur Général d'UniRé pour une approche plus globale du Groupe, notamment sur l'exposition au risque en tant que réassureur à 100 % de ses cédantes.

Ces contrôles portent principalement sur le respect du processus de souscription au processus du service après-vente d'UniRé en intégrant la comptabilité générale. Les contrôles seront renforcés coté sinistres pour vérifier la bonne application de la délégation.

Les contrôles de 3^{ème} niveau sont pris en charge par un auditeur externe.

3.4 FONCTION D'AUDIT INTERNE

En 2018, nous avons audité 2 mutuelles sur la gestion des sinistres délégués. Chaque audit donne lieu à une restitution écrite.

Les conclusions de ces audits ont conforté le choix d'UniRé de laisser la gestion des sinistres à faibles enjeux aux mutuelles. Les dossiers sont globalement bien tenus. Quelques remarques ont été apportées pour amélioration.

Les audits portent sur la gestion des sinistres, le traitement des réclamations, la souscription de contrats et le respect des obligations réglementaires.

Avant d'établir le rapport d'audit, les auditeurs réalisent une synthèse des éléments audités et des conclusions qui s'y rapportent. Cette synthèse est transmise aux responsables des activités auditées, notamment aux directeurs des mutuelles.

3.5 FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle est en charge de vérifier la qualité et la suffisance des provisions techniques de la mutuelle selon 2 axes :

- Auditer les provisions techniques Solvabilité 2 (Best Estimate et calcul de la marge de risque), sur la base des calculs effectués par la Mutuelle et ses données,
- Vérifier la suffisance des provisions techniques.

La fonction actuarielle devra également émettre un rapport portant sur :

- Les travaux réalisés concernant l'appréciation de la suffisance et la qualité des provisions techniques,
- L'avis relatif à la politique de souscription,
- L'avis relatif à la politique de réassurance.

La fonction actuarielle considère que les dispositions prises en matière de réassurance actuelle d'UniRé apparaissent globalement adéquates et cohérentes avec les besoins de l'activité de la Mutuelle ainsi que sa politique de souscription et les risques acceptés.

3.6 SOUS-TRAITANCE

Actuellement, nous avons pour beaucoup de sous-traitants, des solutions alternatives faciles à mettre en place puisque nous avons diversifié souvent nos moyens.

Il existe **quelques sous-traitants** pour lesquels un remplacement serait plus délicat.

- Une société d'actuariat assure toute notre activité Actuariat / reporting Solvabilité 2.
- La société d'informatique héberge nos données.

Le Directeur Général a sélectionné des sociétés fournisseurs et travaille avec eux en confiance et en véritable partenariat gagnant-gagnant. Ces partenaires sont là depuis un certain temps et le Directeur Général est suffisamment proche d'eux pour pouvoir prévoir en amont un changement à venir.

La structuration des opérations fait en sorte que beaucoup d'activités sont en partie partagées et donc connues et font aussi l'objet d'informatisation entre : Le GIE Informatique, Actuelia pour le travail actuariel reporting, L2C pour la réassurance et le reporting Qlikview et maintenant Caelis pour la comptabilité générale.

Le comité des placements d'UniRé se fait aider par une société de gestion de patrimoine pour faire les placements les plus avantageux et les moins risqués. UniRé se renseigne également auprès de plusieurs prestataires.

UniRé sous-traite également la gestion de ses biens immobiliers (bois et forêts), l'entretien de ses locaux et la mise en vente ou location de la plupart de ses immeubles.

UniRé travaille avec des cabinets d'avocats pour les aspects juridiques tels que les statuts, le règlement intérieur, les différents contrats, les différents contentieux pouvant intervenir.

Une politique écrite « Sous Traitance » a été créée en 2017.

3.7 ENTREE EN VIGUEUR DE LA DIRECTIVE SUR LA DISTRIBUTION D'ASSURANCES ET DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

La Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA) est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2018. Quant au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), il est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Dans ce contexte, UniRé s'est préparé pour être en conformité avec ces nouveaux textes.

Comme évoqué précédemment, une alternante a été recrutée en août 2018 pour assister le Directeur Général dans la mise en conformité réglementaire. Un travail a donc été entrepris, notamment sur le devoir d'information et de conseil (avec les fiches de recensement des besoins), la procédure de réclamation, la politique écrite sur la gouvernance produits, la création de fiche de recensement des risques liée à la protection des données personnelles.

UniRé est consciente de l'importance de ces textes et entreprend tous les travaux nécessaires à leur bonne application au sein du Groupement et également à l'égard des courtiers.

4 PROFIL DE RISQUE

4.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

La cartographie des risques

Revue chaque année des risques et voici les principaux domaines en cours d'améliorations :

Le risque de souscription est clairement le risque le plus important pour UniRé avec :

- La souscription de risques moins rentables (dont le courtage, ...)
- La souscription de contrats hors zone et moins surveillés (pas de visite de risque)
- L'outil informatique GIGAM pas toujours adapté
- Des erreurs de déclaration des sociétaires
- Non-respect des règles de souscription des traités de réassurance externe
- Un portefeuille qui dériverait ou le risque particulier MRH diminuerait progressivement au profit d'autres risques déséquilibrant le bon S/P

D'où les nouvelles Conditions Générales et le guide de souscription. Une FAQ souscription et une FAQ sinistres existent aussi.

D'où également une nouvelle structure de réassurance avec un accroissement de la part cédée pour minorer nos risques.

Nous avons aussi modifié la façon dont **le risque agricole** est souscrit. En effet, avant la prime était calculée sous un format papier et les calculs se faisaient à la main puis reportés dans l'outil informatique GIGAM ; maintenant les calculs ont été informatisés sur Excel pour éviter les erreurs notamment dans le montant payé par l'assuré mais également dans le montant des taxes collectées.

UniRé réalise depuis plusieurs années une analyse de la sinistralité de ses contrats pour permettre de faire un renouvellement de ses contrats qui tient compte de la sinistralité historique des sociétaires.

4.2 RISQUES DE SINISTRALITE

Le Directeur Général Adjoint assure la gestion des sinistres et réalise également des expertises sur pièces et sur place. Il suit les coûts moyens des dossiers, les honoraires d'experts, etc.

Les sinistres dont la réclamation est inférieure à 1600€ HT et sans recours sont traités en mutuelles et font l'objet d'un audit annuel. Pour faciliter l'audit et la bonne tenue des dossiers, une fiche de traçabilité a été mise en place pour permettre de savoir quels documents ont été demandés aux sociétaires et lesquels ont bien été reçus.

Les erreurs de gestion de la sinistralité à UniRé ne sont pas impossibles. Pour y remédier, plusieurs actions sont poursuivies.

- Le Directeur Général Adjoint revoit les dossiers avant la signature des règlements,
- Deux fois par an, les dossiers anciens sont revus pour valider le provisionnement et éviter les oublis,
- Reporting sinistres : suivi du nombre de sinistres par mutuelles et par type de sinistres, suivi des coûts moyens par gros cabinets d'expertise, suivi des coûts moyens par type de sinistres ayant des règlements faibles (< 10 000€),
- Les petits dossiers sont mis en délégation ce qui permet de se concentrer sur les dossiers importants,
- Un fichier des recours a été mis en place pour faire le suivi,
- Le guide sinistre a été fait,
- Une procédure de délégation a été mise en place avec une fiche de suivi.

4.3 AUTRES RISQUES

4.3.1 Risques financiers

UniRé a mis en place des actions afin de limiter notre exposition aux risques financiers et se fait aider par un conseiller en gestion de patrimoine pour développer un portefeuille d'actifs financiers équilibré. La philosophie recherchée est toujours de limiter l'exposition aux risques, diversifier l'usage des sociétés financières.

Les risques sont donc sous contrôle et même en cas de phénomène grave qui affecterait la France, nous n'anticipons pas de catastrophes pour UniRé, juste une baisse conjoncturelle des rendements.

Le handicap principal que nous observons comme tout le monde est la baisse des taux d'intérêts sur les placements de trésorerie (comptes livrets institutionnels, comptes à terme...).

Ceci nous limitera toujours dans les espérances de rendements futurs.

4.3.2 Risque de crédit

UniRé n'a pas vraiment de risque de crédit au vu de notre activité et de notre sociétariat local et fidèle. Nous surveillons néanmoins les grands équilibres pour les mutuelles.

4.3.3 Risque de liquidité

UniRé veille à préserver ses fonds par une gestion qui garantisse un volume suffisant pour honorer le paiement de ses engagements (surtout des sinistres dont la variabilité des décaissements dans le temps est importante) et une limitation des risques éventuels de perte en capital.

4.3.4 Risque d'inflation

Le risque d'inflation peut exister un jour mais la France et l'Europe sont plutôt sur des périodes de faible inflation.

Le travail entrepris sur les entreprises labellisées et les barèmes devrait même nous permettre de stabiliser les coûts.

4.3.5 Les risques opérationnels

Ils ont été traités en souscription et en sinistres essentiellement.

Il faut signaler ici que nous avons externalisé les données informatiques chez un hébergeur respectant la norme ITIL avec une salle blanche à 100 km du site principal.

Nous essayons tant que possible de diversifier nos fournisseurs.

Il y a enfin quelques risques que nous avons quantifiés dans nos données actuarielles avec la rédaction de l'ORSA à savoir :

- Le risque homme-clé du Directeur Général qui a été en partie minimisé avec l'arrivée du Directeur Général Adjoint,
- Le risque du départ d'une Mutuelle du groupement : puisqu'une Union doit être composée de 4 mutuelles au minimum.

4.3.6 Les risques stratégiques

Le risque principal ici serait qu'UniRé se renferme sur ses acquis et sur elle-même.

Tout est mis en œuvre par le Directeur Général pour discuter avec les confrères au travers de ROAM, de l'Association des Assureurs Lyonnais, du GIE Informatique GIGAM et de rencontres diverses.

4.3.7 Les risques RH

Les risques de RH sont relativement limités. Nous avons parlé de la perte de l'homme-clé et de l'arrivée du Directeur Général Adjoint. Pour le reste, des départs ou des soucis sociaux & fiscaux demeurent limités en envergure. Les effectifs sont limités et leur remplacement est possible.

Notre volonté de déménager le siège social proche de Lyon répond aussi à notre volonté de faciliter les contacts et les remplacements le cas échéant.

4.3.8 Plan de continuité

Le Directeur Général a rédigé un PCA dans le cadre des rédactions de politiques écrites. L'informatique a été externalisée en fin 2014.

Nous opérons avec plusieurs sites proches des bureaux des Mutuelles et le télétravail est possible avec l'accès à l'applicatif via TSE (Terminal Server).

Les documents sont émis en direct de notre applicatif et sont donc accessibles en ligne de partout.

L'exposition principale pour UniRé serait les dossiers sinistres en cours non accessibles et donc les courriers entrants des sociétaires, tiers, experts...

A l'aide de la cartographie des risques, nous avons identifié et chiffré des risques supplémentaires.

- **Le risque Homme Clé** : Le directeur général est identifié comme clé. En cas de départ volontaire ou accident, UniRé fera monter le Directeur Général Adjoint moyennant encore des formations et un peu de temps pour être 100% opérationnel dans tous les domaines.

- **Le risque Plan Continuité d'Activité** : Le PCA correspond à l'organisation de la reprise des activités les plus critiques en cas d'un événement ou de l'éminence d'un événement engendrant une interruption majeure de l'activité. L'objectif est de prévoir une couverture suite à la survenance mettant en péril la continuité opérationnelle de l'activité (ex. incendie dévastant les locaux). En cas de crise, il est possible que certaines données physiques soient perdues (notamment pour UniRé les archives physiques). Un budget équivalent à la récupération des données est constitué.
- **La dépendance aux réassureurs** : le risque correspondrait à une augmentation des frais annuels de réassurance.
- **La Constitution de l'Union** : UniRé est une Union composée de 4 mutuelles. En cas de départ d'une Mutuelle, UniRé sera dans l'obligation de chercher un autre partenaire, sous peine de dissolution. Ce risque n'a pas été chiffré car l'accord de l'ACPR est un préalable à toute sortie mais la Direction recherche de nouvelles mutuelles afin de ne pas se retrouver dans une telle situation.
- **Les risques opérationnels** : Les risques opérationnels sont déjà couverts par la formule standard. UniRé a proposé de mobiliser un capital complémentaire du fait des possibilités techniques ouvertes sur le système de gestion à la souscription.

4.3.9 Lutte anti blanchiment et financement du terrorisme

Dans le cadre des exigences réglementaires imposées par l'ACPR, nous avons mis en place une procédure écrite de lutte anti blanchiment et financement du terrorisme.

L'outil informatique BeCLM de la société ASTREE a été sélectionné en 2017 par le GIE GIGAM, dont UniRé fait partie, pour répondre à cette exigence. Ce logiciel, qui est en production, permet de détecter informatiquement les personnes figurant sur les listes de gels des avoirs de la Direction Générale du Trésor ainsi que les Personnes Politiquement Identifiées (PPE).

5 VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

5.1 INFORMATIONS SUR LA VALORISATION DES ACTIFS

5.1.1 Répartition des placements

La valeur des placements d'UniRé Au 31/12/2018 est valorisé à 6,2 M€ en vision prudentiel contre 4,8 M€ en vision comptable. Conformément à l'article 10 des règlements délégués, la valorisation à la valeur boursière est la méthode de valorisation privilégiée lors de l'évaluation du bilan prudentiel.

L'ensemble des placements d'UniRé est donc valorisé en valeur de marché lorsque celle-ci est disponible (placements cotés sur les marchés financiers). Pour l'immobilier de placement et d'exploitation, une évaluation réalisée par une expertise indépendante a été retenue.

La répartition des placements de la Mutuelle au 31.12.2018 est présentée ci-dessous :

<u>Actifs</u>	<u>Valeur comptable au 31/12/2018</u>	<u>Valeur de marché au 31/12/2018</u>	<u>Mode de valorisation</u>
Obligations	529 K€	482 K€	Valeur de marché
Actions	67 K€	72 K€	Valeur de marché
Fonds	2 347 K€	2 376 K€	Valeur de marché
Participations	89 K€	335 K€	Valeur de marché
Immobiliers	1 729 K€	2 983 K€	Valeur d'expertise
Total	4 760 K€	6 247 K€	

La valeur de marché du portefeuille de placements s'élève à 6 247 K€ au 31/12/2018 contre 5 684 K€ au 31/12/2017. Cette augmentation de la valeur de marché des placements s'explique par l'acquisition d'un bien immobilier sur l'exercice 2018.

5.1.2 Valorisation des actifs incorporels

UniRé dispose d'actifs incorporels représentant une richesse au bilan comptable de 6 K€. Dans le cadre de la valorisation du bilan économique, ces actifs ne représentent pas une richesse matérielle disponible à des fins de solvabilité. Par conséquent, ce montant est entièrement annulé dans le cadre de l'évaluation du bilan prudentiel.

5.1.3 Créance

En vertu de l'application du principe de proportionnalité, défini à l'article 29 de la Directive 2009/135/CE, la Mutuelle a choisi de valoriser ses créances à leurs valeurs dans les comptes sociaux.

En effet, la valorisation des créances conformément aux normes internationales entraînerait des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives.

Par ailleurs, les créances douteuses ayant une probabilité de remboursement faible sont entièrement provisionnées et donc annulées dans les comptes sociaux. Le risque de défaut des créances restantes, de

bonne qualité et de durée courte est donc négligeable et la valorisation à la valeur des comptes sociaux n'entraînerait donc pas de biais significatif. L'ensemble des créances d'UniRé au 31/12/2018 est ainsi valorisé à 641 K€.

5.1.4 Avoirs en banque

Dans la mesure où UniRé dispose de la possibilité de récupérer à tout moment (sans respect d'un délai de préavis), et sans pénalité sur le capital ses liquidités placées sur des comptes courants ou sur des livrets bancaires, la valorisation de ces actifs par valeur comptable a été retenue.

5.1.5 Actifs d'exploitation

De la même manière que les créances, la valorisation des actifs d'exploitation selon les normes internationales (IFRS) entraînerait des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives. Dans le respect du principe de proportionnalité et compte tenu des montants très faibles considérés, UniRé dispose ainsi de la possibilité de valoriser ces actifs en retenant leur valeur dans les comptes sociaux.

Les actifs d'exploitation sont ainsi valorisés à hauteur de 106 K€.

5.1.6 Les comptes de régularisation

5.1.6.1 Intérêts et loyers acquis non échus

Dans le bilan social d'UniRé, un montant de 17 K€ est comptabilisé au titre des intérêts et loyers acquis non échus.

Dans le cadre de l'évaluation de son bilan économique, le montant des intérêts courus non échus est déjà intégré dans la valeur boursière des placements de la Mutuelle. Ainsi, afin d'éviter tout double comptage de postes de bilan, ce montant est entièrement annulé dans le bilan prudentiel de la Mutuelle.

5.1.6.2 Autres comptes de régularisation

Les autres comptes de régularisation correspondent à des charges payées d'avance et sont valorisés à leur valeur dans les comptes sociaux en vertu de l'application du principe de proportionnalité.

Ce poste représente un montant de 2 K€.

5.2 INFORMATIONS SUR LA VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

5.2.1 Calcul des provisions comptables Solvabilité 1

5.2.1.1 Provisions pour sinistres à payer (PSAP)

- ❖ Provisions sinistres à payer : 4 810 k€
- ❖ Prévision de recours à encaisser : 660 k€
- ❖ Provision nette de recours : 4 149 k€

Ces provisions incluent les frais de gestion pour un montant 57 k€ ainsi qu'une provision pour sinistres tardifs de 70 k€.

La PSAP comptable est en hausse par rapport à la précédente clôture (2,7 M€), suite à l'augmentation de la sinistralité, majoritairement prise en charge dans le cadre des traités de réassurance.

5.2.1.2 *Provision pour prime de fidélité : néant*

5.2.1.3 *Provision pour risques croissants (PRC) relative à la population des produits MEI et MEI+ : néant*

5.2.1.4 *Provisions pour Égalisation :*

La provision d'égalisation pour les Cat/Nat est inchangée par rapport à 2017 et s'élève à 666 K€ au 31/12/2018.

5.2.1.5 *Provision pour participation aux excédents : néant*

5.2.1.6 *Effet de la réassurance sur les provisions techniques*

La part des réassureurs dans les provisions techniques est de 3,7 M€ au 31/12/2018 contre 2,2 M€ au 31/12/2017, suite à l'augmentation de la sinistralité, majoritairement prise en charge dans le cadre des traités de réassurance.

5.2.2 Valorisation des provisions Solvabilité 2

5.2.2.1 *Calcul des Best Estimate (BE)*

Le Best Estimate (BE) est égal à la valeur actuelle prévue de tous les cash flows potentiels. C'est la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents.

Cette valeur doit être calculée sur des informations actuelles et fiables et sur des hypothèses réalistes et spécifiques à l'entité. Les cash flows à prendre en compte sont principalement les cash in (primes futures, recours et sauvetages) et cash out (sinistres, participation aux bénéficiaires, frais d'administration, frais de gestion des sinistres, frais d'acquisition des contrats futurs, ...).

Le BE se décompose en deux parties :

- BE de sinistres,
- BE de primes.

5.2.2.1.1 BE de sinistres

Le BE de Sinistres correspond à la meilleure estimation des prestations à payer pour les sinistres antérieurs au 31/12/2018.

Il correspond à la somme des flux futurs de trésorerie relatifs à ces sinistres et actualisés à l'aide la courbe des taux sans risque sans ajustement de volatilité fournie par l'EIOPA.

Les calculs de BE de sinistres sont réalisés pour 5 branches principales représentées ci-dessous :

- Incendie,
- Dégât des eaux,
- Vol,
- Brise de glace,
- RC Famille.

Le BE pour les autres branches est supposé égal à la provision comptable.

La méthode de Chain Ladder est utilisée pour l'évaluation de BE de sinistres brut et net de réassurance. Cette méthode a été appliquée sur les triangles de charges à partir de l'exercice 2016.

La méthode de Chain Ladder repose sur une hypothèse d'indépendance entre les années de survenance et les facteurs de développement. Cette indépendance se traduit graphiquement par une stabilité entre les cadences de développement pour chaque année de paiement. Les cadences de développement observées sont volatiles pour les triangles de règlements, notamment pour la première année. Alors les triangles de charge sont plus adaptés pour cette méthode.

La construction des triangles est réalisée en comparant les bases de sinistres pour chaque année disponible (entre 2007 et 2018). Les charges ultimes ont été obtenues à l'aide du triangle des charges nettes de recours. Les provisions se calculent comme la différence entre les charges ultimes et les règlements. Le flux de provisions est déterminé selon la cadence des règlements nets recours.

Pour la branche Incendie, des retraitements de la sinistralité de pointe ont été effectués. Le choix du seuil a été revu cette année. Tous les sinistres graves dépassant une charge de 200 K€ sont traités séparément. Le traité de réassurance prévoit une Quote Part de 50% puis un XS de priorité 200 K€. Les provisions comptables brutes et nettes de ces dossiers sont retenues pour les BE bruts et nets.

Les BE de sinistres bruts de réassurance hors frais par branche sont les suivants :

Brut de réassurance	BE de sinistres hors frais	
	31/12/2018	31/12/2017
Incendie	3 137 K€	918 K€
Dégât des eaux	134 K€	126 K€
Vol	92 K€	83 K€
Bris de glace	21 K€	11 K€
RC Famille	59 K€	71 K€
Autres branches	472 K€	1 276 K€
Total	3 915 K€	2 484 K€

Les BE nets de réassurance sont calculés selon le traitement de réassurance (Quote-Part et Excédent). Les résultats par branche sont les suivants :

Net de réassurance	BE de sinistres hors frais	
	31/12/2018	31/12/2017
Incendie (yc graves)	266 K€	230 K€
Dégât des eaux	66 K€	60 K€
Vol	45 K€	40 K€
Brise de glace	11 K€	5 K€
RC Famille	29 K€	37 K€
Autres branches	57 K€	66 K€
Total	474 K€	439 K€

Le BE de sinistres net de réassurance a légèrement augmenté par rapport à l'année dernière, malgré une hausse très visible sur le BE brut, absorbée en grande partie par la réassurance.

Pour la projection de ses frais, les flux sont calculés en fonction d'autres flux, tels que les règlements de sinistres ou les provisions techniques, avec des taux de frais. La répartition choisie est la suivante :

- Frais de gestion des sinistres : exprimés en fonction du flux du règlement des sinistres lorsqu'il est positif,
- Frais d'administration : exprimés en fonction du flux du règlement des sinistres lorsqu'il est positif,
- Frais de gestion des placements : exprimés en fonction des provisions d'ouverture.

Les taux de frais sont déterminés :

$$\text{Taux de Frais Gestion des sinistres} = \frac{\text{Frais Gestion des sinistres 2018}}{\text{Prestations Brutes 2018}} = 15 \%$$

$$\text{Taux de Frais d'Acquisition} = \frac{\text{Frais d'Acquisition 2018}}{\text{Cotisations Brutes 2018}} = 11\%$$

$$\text{Taux de Frais d'Administration} = \frac{\text{Frais d'Administration 2018}}{\text{Cotisations Brutes 2018}} = 13\%$$

$$\text{Taux de Frais de gestion des placements} = \frac{\text{Frais de gestion des placements 2018}}{\text{Placements 2018}} = 1,8 \%$$

A noter que les frais d'acquisition sont seulement inclus dans le calcul du Best Estimate de Primes, et que les frais d'administration sont répartis entre les deux Best Estimate.

Le BE des frais inclus dans le BE de sinistres s'élève à 438 K€ contre 246 K€ au 31/12/2017. La hausse du BE de frais résulte principalement d'une différence de méthodologie (répartition des frais entre le BE de primes et le BE de sinistres).

5.2.2.1.2 BE de primes

Le Best Estimate de cotisations correspond à la meilleure estimation des prestations à payer pour les sinistres non encore survenus.

La méthodologie du calcul du BE de primes est :

1. Le BE de primes relatives aux contrats dont la prime a déjà été émise par la compagnie mais pas encore acquise (cas de la PPNA),
2. Le BE de primes relatives aux contrats dont la prime n'a pas encore été émise par la compagnie.

Pour le premier point : Dans le cas d'UniRé, l'échéance principale des contrats est fixée au 31/12. Donc le BE de primes pour la partie PENA est considéré nul.

Pour le deuxième point : UniRé envoie la date d'envoi des avis d'échéance avant le 31/12/N. Le BE de primes au 31/12/2018 a été valorisé sur le montant des primes engagées au 31/12/2018 pour l'année 2019. Le dernier est calculé sur deux hypothèses : 2,5% de la croissance du Chiffre d'Affaires et 9,4% de taux de résiliation. Le taux de résiliation est estimé à partir du taux de résiliation constaté sur l'ensemble de l'exercice 2018 et le premier trimestre de l'exercice 2019.

Le calcul du Best Estimate de primes net inclus le versement de la commission de réassurance prévue dans les traités conclus entre UniRé et ses différents réassureurs.

Le BE de primes brut de réassurances s'élève à - 550 K€ (estimation d'un résultat technique futur), celui net de réassurances à - 371 K€, ce qui est cohérent avec le résultat technique net de ces deux dernières années (500 k€ et 249 k€).

5.2.2.1.3 BE total

Les BE de sinistres totaux y compris les frais par Line of Business (LoB) sont représentés dans le tableau ci-dessous :

BE total brut de réassurance

Lob S2	31/12/2018	31/12/2017
Incendie et autres dommages aux biens	3 787 K€	1 480 K€
RC Générale	11 K€	83 K€
Pertes pécuniaires diverses	7 K€	54 K€
Total	3 805 K€	1 617 K€

La hausse du Best Estimate brut est due à la sinistralité exceptionnelle subie en 2019, largement prise en charge dans le cadre des traités de réassurance.

BE total net de réassurance

Lob S2	31/12/2018	31/12/2017
Incendie et autres dommages aux biens	555 K€	221 K€
RC Générale	-3 K€	17 K€
Pertes pécuniaires diverses	-9 K€	8 K€
Total	543 K€	241 K€

Le BE total a augmenté par rapport à l'année passée. La différence est expliquée par une sinistralité exceptionnelle en 2018 et l'évolution de la méthodologie du calcul du BE de frais, plus adaptée au mode de fonctionnement de la Mutuelle.

5.2.3 Comparaisons entre BE de sinistres et provisions comptables pour les sinistres à payer

Les comparaisons entre Best Estimate de sinistres et les provisions comptables sont présentées ci-dessous :

Brut de réassurance	Best estimate	Comptabilité	Ecart
Incendie	3 137 K€	3 213 K€	-76 K€
Dégât des eaux	134 K€	190 K€	-56 K€
Vol	92 K€	126 K€	-34 K€
Bris de glace	21 K€	22 K€	-1 K€
RC Famille	59 K€	58 K€	1 K€
Autres branches	472 K€	483 K€	-10 K€
Total	3 915 K€	4 092 K€	-177 K€
Provisions pour frais	468 K€	57 K€	411 K€
Net de réassurance	474 K€	371 K€	104 K€

La comparaison entre les deux méthodes d'évaluation confirme la cohérence des provisions dossiers/dossiers comptables pour chacune des garanties.

Les différences réglementaires expliquent l'écart de provisions pour frais : le périmètre retenu dans le calcul du Best Estimate comprend plus de poste de frais que le périmètre retenu en comptabilité.

5.3 INFORMATIONS SUR L'ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

5.3.1 Provision pour Indemnités de Fin de Carrière

La provision non technique correspond aux montants futurs probables acquis que UniRé devra reverser à ses salariés au titre de leurs indemnités de fin de carrière et des indemnités de médailles du travail. Celle-ci est évaluée à l'aide de la méthode des crédits projetés. La méthode ainsi que les hypothèses utilisées pour son évaluation ont été validées par les commissaires aux comptes et sont conformes aux recommandations de l'ANC et respectent les standards IFRS (norme IAS19). Par conséquent la valorisation économique des provisions pour IDR et médailles de travail est égale à sa valeur dans les comptes sociaux.

5.3.2 Autres passifs

5.3.2.1 *Autres dettes*

Les dettes de la Mutuelle ne sont soumises à aucun risque de dérive pour la Mutuelle dans la mesure où leur probabilité de défaut est nulle de son point de vue. Dans le respect du principe de proportionnalité, UniRé a choisi de comptabiliser et de valoriser ses dettes en retenant leur valeur dans les comptes sociaux : 809 K€ (dont 526 K€ des dettes nées d'opérations de réassurance).

5.3.2.2 *Compte de régularisation passif*

Le compte de régularisation passif de 54 K€ au 31/12/2018 présente l'amortissement des différences sur les prix de remboursement. Il est annulé dans le bilan prudentiel de la Mutuelle.

5.4 INFORMATIONS SUR LA VALORISATION DES IMPÔTS DIFFERES

Impôt différé passif

Les passifs d'impôts différés doivent être valorisés au montant fiscal que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales. Tous les impôts différés passifs doivent être pris en compte.

L'impôt différé passif a été constaté pour 156 K€ en représentation des plus-values latentes financières.

Impôt différé actif

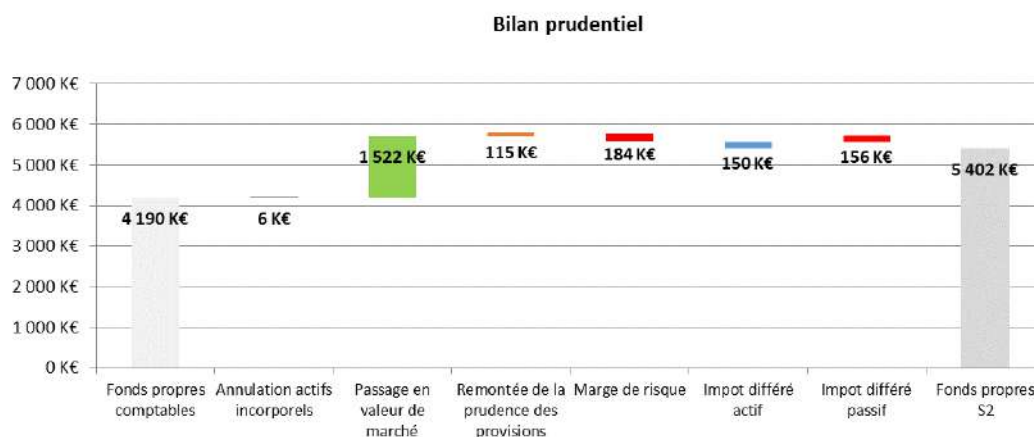
Les actifs d'impôts différés font référence à ce que l'on s'attend à recouvrer. Pour ces impôts différés, l'organisme doit être capable de prouver qu'elle dégagera à échéance raisonnable des bénéfices fiscaux suffisants pour la réalisation de ce crédit d'impôt.

L'impôt différé actif a été constaté pour 150 K€ en représentation des annulations d'actifs incorporels et des charges comptabilisées d'avance et des insuffisances des provisions.

6 GESTION DU CAPITAL

6.1 FONDS PROPRES ELIGIBLES

Les fonds propres économiques sont évalués comme suit :



Un montant de 4,2 M€ est comptabilisé par UniRé au 31/12/2018 au titre de ses fonds propres comptables. Pour obtenir les fonds propres économiques, les retraitements suivants sont effectués :

- Les actifs incorporels sont annulés,
- Les actifs sont réévalués en valeur de marché ou en valeur d'expertise,
- Les provisions brutes et nettes sont recalculées, incluant l'ajout d'une marge de risque,
- L'impôt différé passif diminue les fonds propres économiques,
- L'impôt différé actif augmente les fonds propres économiques.

Les fonds propres S2 s'élèvent à 5 402 K€.

Les fonds propres économiques ont baissé de 108 K€ par rapport à l'exercice 2017. Cela est principalement expliqué par l'augmentation des provisions.

Fonds propres économiques	
2018	5 402 K€
2017	5 510 K€
Écart	-108 K€

Qualité des Fonds Propres :

Les éléments de fonds propres doivent être classés selon trois niveaux.

Les fonds propres économiques d'UniRé sont intégralement considérés comme des fonds propres de niveau 1 (non restreint), éligibles à la couverture du SCR et du MCR.

6.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

6.2.1 SCR : Présentation des résultats au 31 décembre 2018

6.2.1.1 Calculs des SCR liés à l'actif

6.2.1.1.1 SCR de marché

❖ Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt existe pour tous les actifs et passifs dont la valeur est sensible aux variations de la structure de la courbe des taux d'intérêt (obligations) ou à la volatilité des taux d'intérêt. Le chargement en capital au titre de ce risque est le résultat de deux scénarios prédéfinis (up et down) sur le niveau de la courbe de taux.

Le SCR Taux sur les passifs (les provisions) a été pris en compte également, même l'effet d'actualisation du BE est moins important.

Le calcul du SCR Taux nécessite de connaître pour chaque ligne obligataire le nominal, la maturité, le taux facial et la valeur de marché observée au 31/12/2018.

Lorsque nous n'avons pas réussi à nous procurer le nominal, nous l'avons estimé de telle sorte que la valeur de marché observée soit proche de la valeur de marché théorique (somme des flux futurs actualisés avec la courbe des taux fournie par le régulateur).

Le portefeuille de placements d'UniRé comprend des participations dans 19 OPCVM différents (15% des placements) et des livrets. Nous avons retenu (à partir des *reporting* disponibles) comme maturité et taux facial la maturité « moyenne » et le taux facial « moyen » du fond, vu au 31/12/2018.

Dans le portefeuille d'UniRé, deux fonds les plus importants sont les contrats « MULTISTRATEGIES CAPI » et « AGEAS CAPITALISATION ». La mise en transparence ligne à ligne n'est pas disponible pour ces 2 fonds. Ces 2 fonds présentent une partie importante en support en euro, qui a été isolée dans le calcul du SCR : puisque le capital est garanti sous le contrat, elle a été considérée en risque de contrepartie.

Enfin, il en ressort un SCR Taux 2018 de 21 K€.

❖ Actions

Type 1 :

Les actions de type 1 comprennent les actions cotées sur les marchés réglementés dans des pays membres de l'Espace Economique Européen (EEE) ou de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Pour UniRé, l'assiette de placements soumis au risque Action de type 1 est de 263 K€ en représentation des actions cotées (directes et compris dans les OPCVM).

Par prudence, les actions comprises dans la transposition des OPCVM sont considérées d'être achetées après le 31/12/2015 même si cet OPCVM a été acquis avant cette date.

L'exigence en termes de capital pour les actions de type 1 est de 39% + un ajustement symétrique (*dampener*). Pour l'évaluation au 31/12/2018, l'ajustement symétrique retenu par EIOPA est de -6%. Néanmoins, le dispositif de mesures transitoires sur le risque « action » prévoit un étalement de la pénalité actions type 1 acquises avant le 01/01/2016 de 22% à 39% + *dampener*, sur 7 ans à compter de l'année 2016.

Pour les actions détenues en direct par UniRé, les dates d'acquisition sont après 01/01/2016. La mesure transitoire ne peut pas être appliquée.

Le SCR Actions de type 1 d'UniRé est de 86 K€.

Type 2 :

Les actions de type 2 comprennent les actions cotées en bourse dans des pays qui ne sont pas membres de l'EEE ou de l'OCDE, les actions non cotées, une part des obligations convertibles, les SCI ainsi que les autres investissements alternatifs. Les règlements délégués prévoient également de pénaliser dans ce sous-module de risque tous les actifs autres que ceux couverts dans les sous-modules « Taux », « Immobilier », et « Spread ».

L'assiette des placements soumis au risque Action de type 2 est de 519 K€.

Par prudence, les actions comprises dans la transparence des OPCVM sont considérées d'être achetées après le 31/12/2015 même si cet OPCVM a été acquis avant cette date.

La pénalité pour les actions de type 2 est de 49% + un ajustement symétrique (Dampener). Pour les actions achetées avant le 31/12/2015, une mesure transitoire a été appliquée.

Le SCR Action de Type 2 est de 221 K€.

Au global, après prise en compte de l'effet diversification entre actions de type 1 et 2, le SCR Action d'UniRé est de 291 K€.

❖ Risque immobilier

Les placements pénalisés au titre du module de risque immobilier correspondent aux immeubles et bâtiments détenus en ligne directe par la Mutuelle. Au 31/12/2018, UniRé disposait de 14 biens immobiliers pour une valeur de marché globale de 2 983 K€. Le choc prévu par les actes délégués pour les placements immobiliers est de 25%.

Le SCR Immobilier d'UniRé est évalué à 746 K€.

❖ Risque de spread

Le risque de Spread consiste en une évolution défavorable de la solvabilité de l'émetteur provoquant une aggravation du Spread (écart de rendement) entre le taux sans risque et le taux de rentabilité attendu des placements. Il convient de noter que dans la formule standard le risque pour les obligations souveraines est considéré nul.

Les placements d'UniRé soumis au risque de spread sont les mêmes que ceux pour le risque de taux, auxquels s'ajoutent les obligations à taux variable.

Le SCR Spread 2018 s'élève à 94 K€.

❖ Risque de change

Compte tenu de la structure de ses placements, la mutuelle n'est pas significativement soumise au risque de change au 31/12/2018.

❖ Concentrations du risque de marché

Les concentrations du risque de marché présentent un risque supplémentaire pour un assureur en raison de la volatilité supplémentaire qui existe dans les portefeuilles d'actifs concentrés, du risque supplémentaire de perte de valeur partielle ou totale définitive causée par la défaillance d'un émetteur.

Le risque concentration est considéré nul pour les Organismes de Placements Collectifs.

Le SCR Concentration 2018 est de 67 K€.

❖ Résultat du risque de marché

Les résultats suivants sont obtenus :

Risques	SCR 2018	SCR 2017
Taux	21 K€	46 K€
Actions	291 K€	207 K€
Immobilier	746 K€	621 K€
Spread	94 K€	150 K€
Change	0 K€	52 K€
Concentration	67 K€	111 K€
Total avant diversification	1 219 K€	1 187 K€
SCR Marché	1 045 K€	909 K€

Le SCR Marché de l'UMR au 31/12/2018 s'élève à 1 045 K€. L'augmentation provient essentiellement de la hausse du SCR immobilier directement corrélée à la hausse de la valeur immobilière de la Mutuelle.

Les assiettes en risque taux et action sont représentés ci-dessous :

Assiettes	2018	2017	Ecart	Commentaires
Taux	1 529 K€	1 157 K€	372 K€	L'assiette choquée en risque taux augmente de 372 K€.
Directe	482 K€	569 K€	-87 K€	
OPCVM	1 047 K€	588 K€	459 K€	
Action	1 084 K€	518 K€	565 K€	L'assiette choquée en risque d'action augmente de 565 K€.
Directe	37 K€	140 K€	-103 K€	
OPCVM	1 047 K€	378 K€	669 K€	

6.2.1.1.2 SCR défaut

❖ Les risques de type 1

Les contreparties de type 1 correspondent aux contreparties cotées. Le besoin en capital devant le risque de défaut de ces émetteurs est fonction du rating des différentes contreparties.

Les trésoreries et les provisions cédées aux réassureurs sont soumises au risque de contrepartie de type 1. Par ailleurs, un défaut des réassureurs entraînerait un besoin de capital supplémentaire en termes de SCR pour la Mutuelle. Ce besoin en capital supplémentaire est pris en compte dans l'évaluation du SCR Contrepartie de type 1.

Pour déterminer ce capital supplémentaire, UniRé détermine le capital nécessaire pour couvrir le risque de souscription non-vie s'il n'y avait pas de couverture de réassurance. La différence entre ce capital et celui déterminé dans le SCR souscription non-vie correspond à « l'effet d'atténuation du risque lié à la réassurance » et rentre dans l'assiette de calcul du SCR Contrepartie.

Cette année, les fonds en euros (capital garanti) dans les contrats "MULTISTRATEGIES CAPI" et "AGEAS CAPITALISATION" sont pénalisés en risque Contrepartie.

Le SCR Contrepartie de type 1 d'UniRé est alors de 1 154 K€, en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Cela est principalement dû à la présence plus importante de la réassurance au cours de cet exercice.

❖ Les risques de type 2

Selon l'article 202 du règlement délégué, la pénalité est de 15% pour toutes les expositions de type 2 autres que les arriérés de créances d'intermédiaires de plus de trois mois. Pour les créances sur les intermédiaires, il est nécessaire de différencier les créances de plus et de moins de 3 mois (pénalité de 15% et de 90%).

Au 31/12/2018, la Mutuelle disposait de 375 K€ de créances auprès d'émetteurs non cotés sur les marchés financiers. Ces créances ont une durée de plus de 3 mois. La Mutuelle étant assurée de percevoir l'ensemble des créances qu'elle détient dans un délai inférieur à 3 mois, UniRé a donc décidé de pénaliser ces créances avec 15%.

Le SCR Contrepartie de type 2 d'UniRé est de 56 K€.

❖ Résultats du SCR Contrepartie

Après agrégation des risques de contrepartie type 1 et 2, le SCR Contrepartie est de 1 197 K€.

Risques	SCR 2018	SCR 2017
Type 1	1 154 K€	634 K€
Type 2	56 K€	60 K€
Total	1 210 K€	694 K€
SCR Contrepartie	1 197 K€	680 K€

Le SCR contrepartie a augmenté de 517 K€ par rapport l'exercice 2017, il est expliqué par les points suivants :

- Type 1 : Les montants de contrepartie liés à la réassurance ont augmenté en raison de la sinistralité de l'exercice.
- Type 2 : Le volume de créances baisse par rapport à l'année passée.

6.2.1.2 *Calculs des SCR liés au passif*

6.2.1.2.1 SCR de Souscription en Non-Vie

❖ Risque de prime et de réserve

Les risques de sous-tarification et de sous-provisionnement sont mesurés sur la base des assiettes de primes et de provisions BE nettes de réassurance ventilées par lob (line of business ou activité). Les 3 lobs correspondantes aux activités d'UniRé sont : Incendie et autres dommages aux biens, RC Générale et Pertes pécuniaires diverses.

Risque de prime / Risque de provisionnement	Volume de primes	Volume de provisions
Incendie et autres dommages aux biens	2 034 K€	813 K€
RC Générale	380 K€	46 K€
Pertes pécuniaires diverses	498 K€	55 K€

Le volume de primes est estimé avec une hypothèse d'augmentation de Chiffre d'Affaires de 2,5%, plus le 2 douzièmes de l'estimation des cotisations acquises pour l'exercice 2020, correspondant aux contrats tacitement reconduits.

L'assiette de risque totale de 3 826 K€ (primes et provisions), il est associé à un écart-type moyen de 6,5% (calculé à l'aide des volatilités fournies par l'EIOPA). Le SCR Primes et Réserves s'élève ainsi à 1 196 K€.

❖ Risque de rachat des contrats

L'exigence de capital pour risque de cessation en non-vie est égale à la perte de fonds propres de base des entreprises d'assurance résultant de la cessation de 40% des contrats d'assurance dans le cas desquels cette cessation a pour effet d'entraîner une augmentation des provisions techniques sans la marge de risque.

La Mutuelle a valorisé un Best Estimate de Cotisations négatif (résultat futur). De ce fait, le SCR Rachat est de 148 K€.

❖ Risque de catastrophe non-vie

Le SCR Catastrophe naturelle a été calculé sur la base des sommes assurées réparties par zone de risque, la cartographie des zones de risque pour la France se base sur les départements. Les Sommes Assurées (SA) au 31/12/2018 sont estimées à la hauteur de 8,1 M€.

Le SCR catastrophe « man made » a été pris en référence à la principale concentration de bâtiments assurés pour 43,7 M€ de SA et aux primes acquises pour le risque de responsabilité. Pour chaque péril et événement, nous avons considéré l'application des traités de réassurance QP 50% et pris en compte également l'Excédent de Sinistre et l'Excédent de Perte.

Les résultats du SCR Non-Vie catastrophe sont les suivants :

Risque	SCR 2018
Catastrophe Naturelle	524 K€
Catastrophe en réassurance dommage non proportionnelle	0 K€
Catastrophe d'origine humaine	545 K€
Autres risques de catastrophe en non-vie	0 K€
Total	1 069 K€
SCR Non-Vie Catastrophe	756 K€

Le SCR catastrophe s'élève à 756 K€.

❖ Résultats du SCR Non-vie

Finalement le SCR non-vie s'élève à 1 196 K€.

Risques	SCR 2018	SCR 2017
Risque de prime et de provisionnement	745 K€	668 K€
Risque de chute	148 K€	178 K€
Non Vie Risque CAT	756 K€	697 K€
Total	1 650 K€	1 543 K€
SCR Non vie	1 196 K€	1 094 K€

Le SCR Non-vie a augmenté de 102 K€ par rapport à celui de 2017. Il est expliqué par les points suivants :

SCR prime et réserve : Le SCR prime et réserve a augmenté de 77 K€ par rapport à l'année passée.

SCR Rachat : Il a baissé suite à la diminution du BE de primes par rapport à l'exercice précédent.

SCR Catastrophe : Une revue des traités de réassurances a été effectuée cette année. En prenant en compte les nouveaux montants de sinistres, dans la mesure où l'année a été plutôt sinistrée, le SCR Catastrophe a été revu à la hausse.

6.2.1.3 Calcul du SCR opérationnel

Conformément à l'article 204 du règlement délégué, le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défailtantes, du personnel ou des systèmes, ou d'événements extérieurs. Il comprend également les risques juridiques, mais il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

Les données nécessaires pour calculer le SCR opérationnel sont :

- Le montant des provisions techniques Best Estimate brut de réassurance de l'année en cours et de l'année précédente ;
- Le montant des primes acquises brut de réassurance de l'année 2018 et de l'année 2017 ;
- Le montant du SCR de base.

Le SCR opérationnel est de 183 K€ contre 167 K€ au 31/12/2017. Cette augmentation s'explique par la croissance du Chiffre d'Affaires en 2018.

6.2.1.1 Calcul de l'ajustement des SCR

La provision d'égalisation (666 K€) a été considérée comme atténuative du SCR dans le module ajustement.

6.2.2 MCR : présentation des résultats au 31 décembre 2018

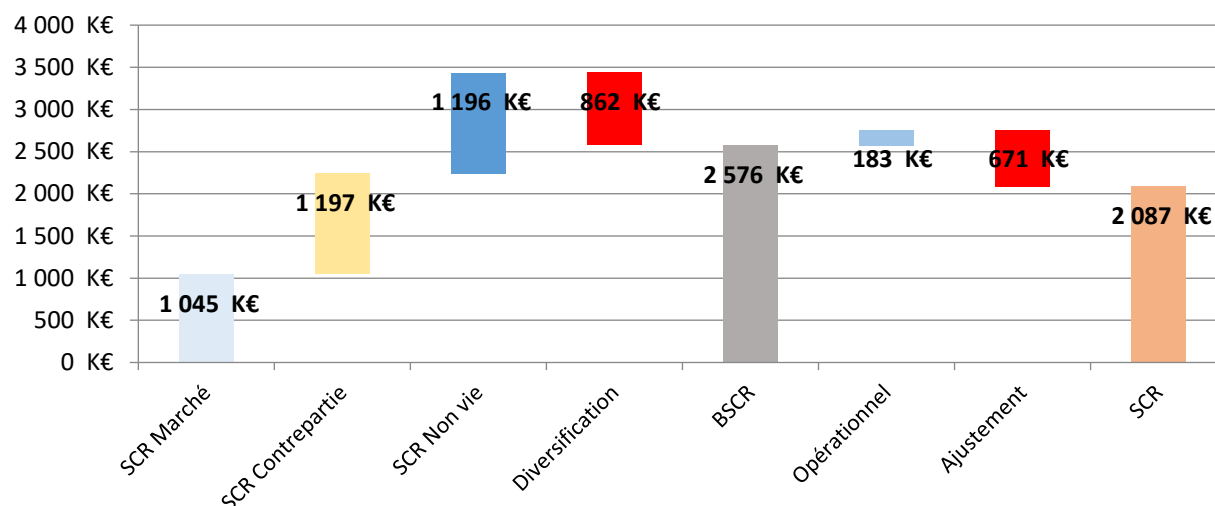
Le Minimum de Capital Requis (MCR) correspond au montant minimum de fonds propres constituant le seuil déclencheur de l'intervention prudentielle la plus drastique, dès qu'il est franchi à la baisse. Ce capital est calculé suivant une formule incluant le montant de cotisations émises au cours de l'exercice 2018 ainsi que le montant de Best Estimate net de la Mutuelle. Par ailleurs, ce montant est compris dans une fourchette de 25% et 45% du montant de SCR évalué précédemment.

Le MCR d'UniRé au 31/12/2018 est de 3 700 K€. Ce montant correspond au minimum absolu de fonds propres (AMCR) au sens de la Directive Solvabilité 2 pour l'assurance Non-Vie avec des activités Responsabilité Civile (branche longue).

6.2.3 Couverture du SCR 2018

Après agrégation et corrélation des différents risques, le SCR d'UniRé s'élève à 2 087 K€.

Composantes du SCR au 31/12/2018



Le SCR total au 31/12/2018 a augmenté de 665 K€ par rapport à l'année passée, mais la mutuelle doit d'abord répondre aux exigences de couverture du MCR.

	SCR 2018	SCR 2017
Marché	1 045 K€	909 K€
Défaut	1 197 K€	680 K€
Vie	0 K€	0
Santé	0 K€	0
Non vie	1 196 K€	1 094 K€
Total	3 437 K€	2 684 K€
BSCR	2 576 K€	2 010 K€

Opérationnel	183 K€	167 K€
--------------	--------	--------

Ajustement	-671 K€	-755 K€
------------	---------	---------

SCR	2 087 K€	1 422 K€
MCR	3 700 K€	3 700 K€

Fonds propres	5 402 K€	5 510 K€
Ratio de couverture SCR	259%	388%
Ratio de couverture MCR	146%	149%

Au 31/12/2018, le ratio de solvabilité S2 d'UniRé, basée sur la couverture du MCR, s'élève à 146% contre 149% au 31/12/2017. La baisse résulte directement de celle des fonds propres malgré un résultat positif pour l'exercice 2018.

En conclusion générale de la partie actuariat, il est important de mettre en lumière que :

- **Les fonds propres économiques ont légèrement diminué en 2018 (-100 k€), suite notamment à une sinistralité importante sur l'exercice. Ils restent toutefois supérieurs à leur valorisation comptable (4 190 k € contre 5 402 k €).**
- **Le SCR augmentent suite principalement à la revalorisation du SCR défaut, mais UniRé doit d'abord répondre aux exigences de couverture du MCR.**
- **UniRé n'atteint pas l'AMCR.**
- **Par conséquent la légère baisse des fonds propres fait diminuer la marge de solvabilité. UniRé atteint 146% en 2018 contre 149% en 2017.**
- **Les provisions comptables (dossier par dossier) sont cohérentes avec le montant calculé au titre des Best Estimate.**

6.3 AUTRES INFORMATIONS

6.3.1 Bilan

UNIRE ASSURANCES

548 45 BILAN A - ACTIF

Exercice 2018

	2018	2017
Actifs incorporels	6	17
Placements :		
Terrains et constructions	1 623	1 174
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	90	58
Autres placements	2 941	3 046
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		
Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
Provisions pour sinistres (non-vie)	3 722	2 157
Créances :		
Créances nées d'opérations d'assurance directe :		
Primes restant à émettre		
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3	3
Créances nées d'opérations de réassurance	500	366
Autres créances:		
Personnel		
Etat, organismes de Sécurité sociale, collectivités pub.	111	3
Débiteurs divers	27	30
Autres actifs :		
Actifs corporels d'exploitation	106	19
Comptes courants et caisse	736	1 503
Compte de régularisation - Actif :		
Intérêts et loyers acquis non échus	17	16
Autres comptes de régularisation	2	1
Total de l'ACTIF	9 884	8 393

UNIRE ASSURANCES

548 45

BILAN

B - PASSIF

(en milliers d'euros)

Exercice 2018

	2018	2017
Capitaux propres :		
Fonds d'établissement	2 375	2 375
Réserve de réévaluation		
Autres réserves	1 620	1 273
Report à nouveau		
Excédent de l'exercice	195	348
Subventions		
Provisions techniques brutes :		
Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
Provisions pour sinistres (non-vie)	4 150	2 726
Provisions pour égalisation	666	666
Provisions pour risques et charges	15	12
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		
Autres dettes :		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance	526	622
Dettes envers des établissements de crédit		
Autres dettes :		
Titres de créance négociables émises par l'entreprise		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1	1
Personnel	55	44
Etat, organismes de Sécurité Sociale et collectivités publiques	69	157
Créanciers divers	158	125
Comptes de régularisation - Passif	54	43
Total du PASSIF	9 884	8 393

C - TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

	2018	2017
Engagements reçus		
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
Autres engagements sur titres , actifs ou revenus		
Autres engagements donnés		
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	1177	1 155
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
	Néant	
	Néant	

6.3.2 Comptes de résultats

UNIRE ASSURANCES

548 45

COMPTE DE RESULTAT (en Euros)

Compte Technique de l'assurance non-vie

Exercice 2018

Compte de résultat Résultat technique des opérations non-vie (K€)	Opérations brutes	Opérations données en substitution	Cessions et rétro- cessions	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017
Cotisations acquises	6 090	0	3 664	2 426	2 323
Cotisations	6 090		3 664	2 426	2 323
Charge des provisions pour cotisations non acquises					
Produits des placements alloués du compte non- technique	21			21	17
Autres produits techniques				51	0
Charge des sinistres	5 303		3 878	1 425	1 155
Prestations et frais payés	3 879		2 313	1 566	1 183
Charge des provisions pour prestations à payer	1 424		1 565	-141	-28
Charge des autres provisions techniques	0			0	0
Participation aux résultats					0
Frais d'acquisition et d'administration	516			516	558
Frais d'acquisition	696			696	662
Frais d'administration	801			801	840
Commissions reçues des réass. et garants en subst.	-981			-981	-944
Autres charges techniques	309			309	127
Charge de la provision pour égalisation					0
Résultat technique des opérations non-vie	-17		214	248	500

UNIRE ASSURANCES

548 45

COMPTE DE RESULTAT
(en Euros)

Compte Non Technique de l'assurance non-vie

Exercice 2018

Compte de résultat Résultat non technique	2 018	2 017
Résultat technique des opérations non-vie	249	500
Résultat technique des opérations vie	0	0
Produits des placements	163	165
Revenus des placements	156	147
Autres produits des placements	0	0
Profits provenant de la réalisation des placements	7	18
Produits des placements alloués du compte technique vie	0	0
Charges des placements	149	169
Frais de gestion des placements et frais financiers	117	117
Autres charges des placements	19	49
Pertes provenant de la réalisation des placements	12	3
Produits des placements transférés au compte technique non-vie	-21	-17
Autres produits non techniques	0	0
Autres charges non techniques	0	0
Charges à caractère social	0	0
Autres charges non techniques	0	0
Résultat exceptionnel	11	36
Produits exceptionnels	52	40
Charges exceptionnelles	41	4
Impôts sur le résultat	58	167
Solde intermédiaire	195	348
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Résultat de l'exercice	195	348

6.3.3 QRT publics

Plusieurs états quantitatifs de l'ACPR figurent dans ce SFCR.

Annex I

S.02.01.02

Bilan

Actifs

Immobilisations incorporelles
Actifs d'impôts différés
Excédent du régime de retraite
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations
Actions
Actions – cotées
Actions – non cotées
Obligations
Obligations d'État
Obligations d'entreprise
Titres structurés
Titres garantis
Organismes de placement collectif
Produits dérivés
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie
Autres investissements
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés
Prêts et prêts hypothécaires
Avances sur police
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers
Autres prêts et prêts hypothécaires
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance
Non-vie et santé similaire à la non-vie
Non-vie hors santé
Santé similaire à la non-vie
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés
Santé similaire à la vie
Vie hors santé, UC et indexés
Vie UC et indexés
Dépôts auprès des cédantes
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires
Créances nées d'opérations de réassurance
Autres créances (hors assurance)
Actions propres auto-détenues (directement)
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)
Trésorerie et équivalents de trésorerie
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus
Total de l'actif

	Valeur Solvabilité II
	C0010
R0030	0 k€
R0040	150 k€
R0050	0 k€
R0060	556 k€
R0070	5 692 k€
R0080	2 427 k€
R0090	335 k€
R0100	72 k€
R0110	37 k€
R0120	35 k€
R0130	482 k€
R0140	0 k€
R0150	482 k€
R0160	0 k€
R0170	0 k€
R0180	2 365 k€
R0190	0 k€
R0200	11 k€
R0210	0 k€
R0220	0 k€
R0230	0 k€
R0240	0 k€
R0250	0 k€
R0260	0 k€
R0270	3 262 k€
R0280	3 262 k€
R0290	3 262 k€
R0300	0 k€
R0310	0 k€
R0320	0 k€
R0330	0 k€
R0340	0 k€
R0350	0 k€
R0360	3 k€
R0370	155 k€
R0380	483 k€
R0390	0 k€
R0400	0 k€
R0410	736 k€
R0420	0 k€
R0500	11 036 k€

Annex I
S.02.01.02
Bilan

	Valeur Solvabilité II C0010
Passifs	
Provisions techniques non-vie	R0510 3 988 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520 3 988 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530 0 k€
Meilleure estimation	R0540 3 805 k€
Marge de risque	R0550 184 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560 0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570 0 k€
Meilleure estimation	R0580 0 k€
Marge de risque	R0590 0 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600 0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610 0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620 0 k€
Meilleure estimation	R0630 0 k€
Marge de risque	R0640 0 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650 0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660 0 k€
Meilleure estimation	R0670 0 k€
Marge de risque	R0680 0 k€
Provisions techniques UC et indexés	R0690 0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700 0 k€
Meilleure estimation	R0710 0 k€
Marge de risque	R0720 0 k€
Passifs éventuels	R0740 0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	R0750 681 k€
Provisions pour retraite	R0760 0 k€
Dépôts des réassureurs	R0770 0 k€
Passifs d'impôts différés	R0780 156 k€
Produits dérivés	R0790 0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	R0800 0 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810 0 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820 23 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830 503 k€
Autres dettes (hors assurance)	R0840 283 k€
Passifs subordonnés	R0850 0 k€
. Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860 0 k€
. Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870 0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880 0 k€
Total du passif	R0900 5 634 k€
Excédent d'actif sur passif	R1000 5 402 k€

Annex I
S.05.01.02
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110							5 305,1 k€	828,6 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							0,0 k€	0,0 k€	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140							3 169,1 k€	495,0 k€	
Net	R0200							2 136,1 k€	333,6 k€	
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210							5 267,4 k€	822,8 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							0,0 k€	0,0 k€	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240							3 169,1 k€	495,0 k€	
Net	R0300							2 098,3 k€	327,8 k€	
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310							5 303,0 k€	152,2 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							0,0 k€	0,0 k€	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340							3 767,7 k€	111,4 k€	
Net	R0400							1 535,3 k€	40,9 k€	
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410							0,0 k€	0,0 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							0,0 k€	0,0 k€	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440							0,0 k€	0,0 k€	
Net	R0500							0,0 k€	0,0 k€	
Dépenses engagées										
Autres dépenses	R1200							1 785,1 k€	216,8 k€	
Total des dépenses	R1300									

Annex I
S.05.01.02
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110							6 134 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							0 k€	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							0,0 k€	
Part des réassureurs	R0140							3 664 k€	
Net	R0200							2 470 k€	
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210							6 090,2 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							0,0 k€	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							0,0 k€	
Part des réassureurs	R0240							3 664,1 k€	
Net	R0300							2 426,1 k€	
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310							5 455,3 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							0,0 k€	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							0,0 k€	
Part des réassureurs	R0340							3 879,0 k€	
Net	R0400							1 576,2 k€	
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410							0,0 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							0,0 k€	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							0,0 k€	
Part des réassureurs	R0440							0,0 k€	
Net	R0500							0,0 k€	
Dépenses engagées	R0550							2 001,8 k€	
Autres dépenses	R1200							0,0 k€	
Total des dépenses	R1300							2 001,8 k€	

Annex I
S.05.02.01
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010	 	 	 	 	 	 	
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	6 134 k€						6 133,7 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0 k€						
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0 k€						
Part des réassureurs	R0140	3 664 k€						3 664,1 k€
Net	R0200	2 470 k€						2 469,7 k€
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	6 090 k€						6 090,2 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0 k€						
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0 k€						
Part des réassureurs	R0240	3 664 k€						3 664,1 k€
Net	R0300	2 426 k€						2 426,1 k€
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	5 455 k€						5 455,3 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0 k€						
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0 k€						
Part des réassureurs	R0340	3 879 k€						3 879,0 k€
Net	R0400	1 576 k€						1 576,2 k€
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410	0 k€						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0 k€						
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0 k€						
Part des réassureurs	R0440	0 k€						
Net	R0500	0 k€						
Dépenses engagées	R0550	2 002 k€						2 001,8 k€
Autres dépenses	R1200	 	 	 	 	 	 	0,0 k€
Total des dépenses	R1300	 	 	 	 	 	 	2 001,8 k€

Annex I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Provisions techniques calculées comme un tout							0,0 k€	0,0 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout							0,0 k€	0,0 k€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque								
Meilleure estimation								
Provisions pour primes								
Brut							0,0 k€	0,0 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie							-124,1 k€	-23,6 k€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes							-257,7 k€	-49,1 k€
Provisions pour sinistres								
Brut							4 168,6 k€	83,4 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie							3 355,8 k€	37,1 k€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres							812,7 k€	46,4 k€
Total meilleure estimation – brut							3 786,9 k€	10,7 k€
Total meilleure estimation – net							555,1 k€	-2,7 k€
Marge de risque							128,4 k€	24,0 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques								
Provisions techniques calculées comme un tout							0,0 k€	0,0 k€
Meilleure estimation							0,0 k€	0,0 k€
Marge de risque							0,0 k€	0,0 k€

Assurance crédit et cautionnement	Assurance directe et réassurance proportionnelle			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle	
C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
			0,0 k€					0,0 k€
			0,0 k€					0,0 k€
			0,0 k€					0,0 k€
			-31,0 k€					-178,7 k€
			-64,3 k€					-371,1 k€
			102,2 k€					4 354,3 k€
			47,3 k€					3 440,2 k€
			55,0 k€					914,1 k€
			7,0 k€					3 804,5 k€
			-9,3 k€					543,0 k€
			31,4 k€					183,8 k€
			0,0 k€					0,0 k€
			0,0 k€					0,0 k€
			0,0 k€					0,0 k€

Annex I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

Provisions techniques – Total
Provisions techniques – Total
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
R0320						3 915,3 k€	34,7 k€
R0330						3 231,8 k€	13,4 k€
R0340						683,5 k€	21,3 k€

Assurance crédit et cautionnement	Assurance directe et réassurance proportionnelle			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
			38,4 k€					3 988,4 k€
			16,3 k€					3 261,5 k€
			22,1 k€					726,9 k€

Annex I
S.19.01.21
Sinistres en non-vie

Total Activité en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0010	Année d'accident
---	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +			C0170	C0180
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110				
Précédente	R0100	992,0 k€	436,8 k€	21,1 k€	73,8 k€	-1,1 k€	15,0 k€	1,8 k€	0,0 k€	0,0 k€	25,1 k€	6,6 k€	R0100	6,6 k€	1 370,9 k€
N-9	R0160	1 008,9 k€	460,3 k€	-422,3 k€	1,8 k€	0,8 k€	38,9 k€	-0,5 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€		R0160	0,0 k€	1 087,8 k€
N-8	R0170	979,9 k€	650,7 k€	52,9 k€	5,7 k€	2,5 k€	-0,9 k€	-0,4 k€	0,0 k€	0,0 k€			R0170	0,0 k€	1 690,3 k€
N-7	R0180	772,5 k€	715,0 k€	6,8 k€	96,7 k€	218,0 k€	1,0 k€	0,0 k€	0,0 k€				R0180	0,0 k€	1 810,1 k€
N-6	R0190	1 402,7 k€	490,9 k€	40,7 k€	-5,3 k€	-5,3 k€	0,7 k€	0,5 k€					R0190	0,5 k€	1 924,9 k€
N-5	R0200	1 181,7 k€	1 357,8 k€	-128,7 k€	45,7 k€	54,1 k€	-49,3 k€						R0200	-49,3 k€	2 461,4 k€
N-4	R0210	1 245,2 k€	681,1 k€	5,2 k€	2,3 k€	-35,5 k€							R0210	-35,5 k€	1 898,3 k€
N-3	R0220	1 802,9 k€	339,3 k€	88,2 k€	38,9 k€								R0220	38,9 k€	2 289,3 k€
N-2	R0230	832,1 k€	562,4 k€	1,2 k€									R0230	1,2 k€	1 395,7 k€
N-1	R0240	645,1 k€	1 581,4 k€										R0240	1 581,4 k€	2 226,5 k€
N	R0250	1 458,8 k€											R0250	1 458,8 k€	1 458,8 k€
													Total	R0260	3 002,5 k€

Annex I
S.19.01.21
Sinistres en non-vie

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année	Année de développement											Fin d'année (données)			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +		C0360		
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300				
Précédente	R0100												R0100	0,0 k€	
N-9	R0160												R0160	0,0 k€	
N-8	R0170												R0170	-4,4 k€	
N-7	R0180												R0180	0,0 k€	
N-6	R0190												R0190	-3,9 k€	
N-5	R0200												R0200	0,4 k€	
N-4	R0210												R0210	8,7 k€	
N-3	R0220												R0220	77,8 k€	
N-2	R0230												R0230	44,4 k€	
N-1	R0240												R0240	511,0 k€	
N	R0250												R0250	3 270,0 k€	
													Total	R0260	3 915,3 k€

Annex I
S.23.01.01
Fonds propres

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35

Capital en actions ordinaires (trout des actions propres)
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type
Comptes mutualistes subordonnés
Fonds excédentaires
Actions de préférence
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence
Réserve de réconciliation
Passifs subordonnés
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Déductions

Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers

Total fonds propres de base après déductions

Fonds propres auxiliaires

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE
Autres fonds propres auxiliaires

Total fonds propres auxiliaires

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010	0 k€	0 k€		0 k€	
R0030	0 k€	0 k€		0 k€	
R0040	2 375 k€	2 375 k€		0 k€	
R0050	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
R0070	0 k€	0 k€			
R0090	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
R0110	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
R0130	3 027 k€	3 027 k€			
R0140	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
R0160	0 k€				0 k€
R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0220	0 k€				
R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0290	5 402 k€	5 402 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0300	0 k€			0 k€	
R0310	0 k€			0 k€	
R0320	0 k€			0 k€	0 k€
R0330	0 k€			0 k€	0 k€
R0340	0 k€			0 k€	
R0350	0 k€			0 k€	0 k€
R0360	0 k€			0 k€	
R0370	0 k€			0 k€	0 k€
R0390	0 k€			0 k€	0 k€
R0400	0 k€			0 k€	0 k€

Annex I
S.23.01.01
Fonds propres

Fonds propres éligibles et disponibles

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis

Capital de solvabilité requis

Minimum de capital requis

Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis

Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis

Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif
Actions propres (détenues directement et indirectement)
Dividendes, distributions et charges prévisibles
Autres éléments de fonds propres de base
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

Réserve de réconciliation

Bénéfices attendus

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
R0500	5 402 k€	5 402 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0510	5 402 k€	5 402 k€	0 k€	0 k€	
R0540	5 402 k€	5 402 k€	0 k€	0 k€	0 k€
R0550	5 402 k€	5 402 k€	0 k€	0 k€	
R0580	2 087 k€				
R0600	3 700 k€				
R0620	258,82%				
R0640	146,00%				
R0700	5 402 k€				
R0710	0 k€				
R0720	0 k€				
R0730	2 375 k€				
R0740	0 k€				
R0760	3 027 k€				
R0770	0 k€				
R0780	0 k€				
R0790	0 k€				

Annex I
S.25.01.21

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Risque de marché
 Risque de défaut de la contrepartie
 Risque de souscription en vie
 Risque de souscription en santé
 Risque de souscription en non-vie
 Diversification
 Risque lié aux immobilisations incorporelles
Capital de solvabilité requis de base

Calcul du capital de solvabilité requis

Risque opérationnel
 Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques
 Capacité d'absorption de pertes des impôts différés
 Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire
 Exigences de capital supplémentaire déjà définies

Capital de solvabilité requis

Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée
 Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante
 Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés
 Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur
 Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304

	Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
	C0110	C0090	C0100
R0010	1 045 k€		
R0020	1 197 k€		
R0030	0 k€		
R0040	0 k€		
R0050	1 196 k€		
R0060	-862 k€		
R0070	0 k€		
R0100	2 576 k€		
R0130	183 k€		
R0140	0 k€		
R0150	-671 k€		
R0160	0 k€		
R0200	2 087 k€		
R0210	0 k€		
R0220	2 087 k€		
R0400	0 k€		
R0410	0 k€		
R0420	0 k€		
R0430	0 k€		
R0440	0 k€		

Annex I
S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

RésultatMCRNL	C0010		Meilleure estimation et PT calculées	Primes émises au cours des 12
	R0010	310,6 k€		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	812,7 k€	1 694,8 k€	
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	46,4 k€	316,6 k€	
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	55,0 k€	414,7 k€	
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

RésultatMCRV	C0040		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	R0200			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

Calcul du MCR global

	C0070	
MCR linéaire	R0300	310,6 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	2 087,2 k€
Plafond du MCR	R0320	639,8 k€
Plancher du MCR	R0330	355,4 k€
MCR combiné	R0340	355,4 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700,0 k€

Minimum de capital requis	R0400	3 700,0 k€
----------------------------------	--------------	-------------------

6.3.4 Comptes combinés

En attente.

7 ANNEXE

POINTS DE VENTE DES MUTUELLES DU GROUPEMENT

AFFINEO ASSUR	VAL DE SAONE BEAUJOLAIS	BRESSE BUGEY	OPTIM ASSURANCE
<i>Agence de Neuville Les Dames</i> 301, Grande Rue 01400 NEUVILLE LES DAMES	<i>Agence de Trévoux</i> 1 boulevard des Combattants 01600 TREVOUX	<i>Agence de VIRIAT</i> 275 rue Prosper Convert 01440 VIRIAT	<i>Agence de Bourg en Bresse</i> 14 rue Pasteur 01000 BOURG EN BRESSE
<i>Agence de Chatillon sur Chalaronne</i> 83 place des Halles 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	<i>Agence de Chaleins</i> 26 impasse de la mairie CHALEINS 01480 CHALEINS	<i>Agence Ambérieu en Bugey</i> Les Arcades – ZAC du Tiret 01500 AMBERIEU EN BUGEY	<i>Agence de Replonges</i> 1001, Route du creux 01750 REPLONGES
<i>Agence de Vonnas</i> 13 place Ferdinand de Beost 01540 VONNAS	<i>Agence de Montmerle sur Saône</i> 3 place de la Liberté 01090 MONTMERLE SUR SAONE	<i>Agence Jujurieux</i> Place de la Mairie 01640 JUJURIEUX	
<i>Agence de Saint Priest</i> 1 rue Jean-Jacques Rousseau 69800 SAINT PRIEST	<i>Agence de Saint Didier sur Chalaronne</i> 64 rue du Centre 01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE		